ROGERS COMMUNICATIONS INC.

NOTICE ANNUELLE
(pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009)

Le 26 février 2010

ROGERS COMMUNICATIONS INC.
TABLE DES MATIÈRES DE LA NOTICE ANNUELLE

La table des matières de la notice annuelle de Rogers Communications Inc. (« RCI ») ci-après est conforme aux exigences de l'Annexe 51-102A2 et l'Annexe 52-110A1 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Certaines parties de la présente notice annuelle figurent dans le rapport de gestion de RCI pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 et les états financiers vérifiés annuels consolidés 2009 de RCI, qui ont tous été déposés sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et qui sont intégrés par renvoi dans les présentes, comme il est indiqué ci-après.

	Pages de référence / rubriques intégrées par renvoi	
	Notice annuelle	**Rapport de gestion 2009**
Rubrique 1 — Page frontispice	p. 1	
Rubrique 2 — Table des matières	p. 2	
Rubrique 3 — Structure de l'entreprise		
3.1 — Nom, adresse et constitution	p. 3	
3.2 — Liens intersociétés	p. 4 à 6	
Rubrique 4 − Développement général de l'activité		
4.1 — Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices	p. 6 à 11	
4.2 — Acquisitions significatives	p. 11	
Rubrique 5 — Description de l'activité		
5.1 Disposition générale - Survol des activités	p. 12	p. 2
— Sans-fil		p. 7 à 13
— Cable		p. 14 à 23
— Media		p. 23 à 28
— Salariés		p. 28
— Propriétés, marques de commerce, questions environnementales et autres questions	p. 11 à 12	
5.2 — Facteurs de risque	p. 13	
Rubrique 6 — Dividendes		
6.1 — Dividendes	p. 13	
Rubrique 7 — Structure du capital		
7.1 — Description générale de la structure du capital	p. 13	
7.2 — Restrictions	p. 13 à 14	
7.3 — Notation	p. 14 à 15	
Rubrique 8 — Marché pour la négociation des titres		
8.1 — Cours et volume des opérations	p. 15 à 16	
8.2 — Placements antérieurs	p. 16	
Rubrique 9 — Titres entiercés	p. 16	
Rubrique 10 — Administrateurs et dirigeants	p. 16 à 23	
Rubrique 11 — Promoteurs	p. 23	
Rubrique 12 — Poursuites et applications de la loi	p. 23	
12.1 — Poursuites	p. 23	
12.2 — Application de la loi	p. 24	
Rubrique 13 — Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes	p. 24	
Rubrique 14 — Agents des transferts et agents chargés de la tenue des registres	p. 24	
Rubrique 15 — Contrats importants	p. 24	
Rubrique 16 — Intérêts des experts		
16.1 — Nom des experts	p. 24	
16.2 — Intérêts des experts	p. 24	
Rubrique 17 — Le comité de vérification		
17.1 — Mandat du comité de vérification	p. 24 à 29	
17.2 — Composition du comité de vérification	p. 29	
17.3 — Formation et expérience pertinentes	p. 29 à p. 30	
17.4 — Utilisation de certaines dispenses	p. 30	
17.5 — Utilisation des dispositions prévues au paragraphe 2 de l'article 3.3 ou à l'article 3.6	p. 30	
17.6 — Utilisation de l'article 3.8	p. 30	
17.7 — Encadrement du comité de vérification	p. 30	
17.8 — Politiques et procédures d'approbation préalable	p. 30 à 31	
17.9 — Honoraires pour les services du vérificateur externe	p. 31	
Rubrique 18 — Renseignements complémentaires		
18.1 — Renseignements complémentaires	p. 31 à 32	

RUBRIQUE 3 — STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Rubrique 3.1 — Nom, adresse et constitution

Rogers Communications Inc. (« Rogers », « RCI » ou la « Société ») est une société de portefeuille canadienne, ouverte et diversifiée. RCI a été fusionnée en vertu de la *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique). Son siège social est situé au 2900-550 Burrard Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 0A3 et son bureau principal est situé au 333 Bloor Street East, Toronto (Ontario) M4W 1G9.

Pour les besoins du présent document, les activités d'exploitation de Rogers ont été divisées, au 31 décembre 2009, selon les unités d'exploitation suivantes :

- « Sans-fil », qui renvoie à nos activités de communication sans fil, notamment Rogers Wireless Partnership (« RWP ») et Fido Solutions Inc. (« Fido »);
- « Cable », qui renvoie à nos activités de communication par câble, notamment Rogers Cable Communications Inc. (« RCCI ») et sa filiale, Rogers Cable Partnership;
- « Media », qui renvoie à notre filiale en propriété exclusive Rogers Media Inc. et à ses filiales, notamment Rogers Broadcasting, qui est propriétaire d'un groupe de 54 stations de radio, du réseau de télévision Citytv, du réseau de télévision Rogers Sportsnet, de The Shopping Channel, des stations de télévision OMNI et des chaînes spécialisées canadiennes, y compris The Biography Channel Canada, G4TechTV et Outdoor Life Network; Rogers Édition, qui publie environ 70 magazines et revues spécialisées; et le groupe de divertissement sportif Rogers, qui est propriétaire du club de baseball de ligue majeure les Blue Jays de Toronto (les « Blue Jays ») et du Centre Rogers. Media détient également des participations dans des entités de services de télévision spécialisées, de production de télévision et de ventes de télédiffusion.

Rubrique 3.2 — Liens intersociétés

L'organigramme ci-dessous illustre, au 1er février 2010, la structure des principales filiales de RCI et indique le territoire d'organisation de chaque entité. Un sommaire des données d'exploitation au 31 décembre 2009 est également présenté.

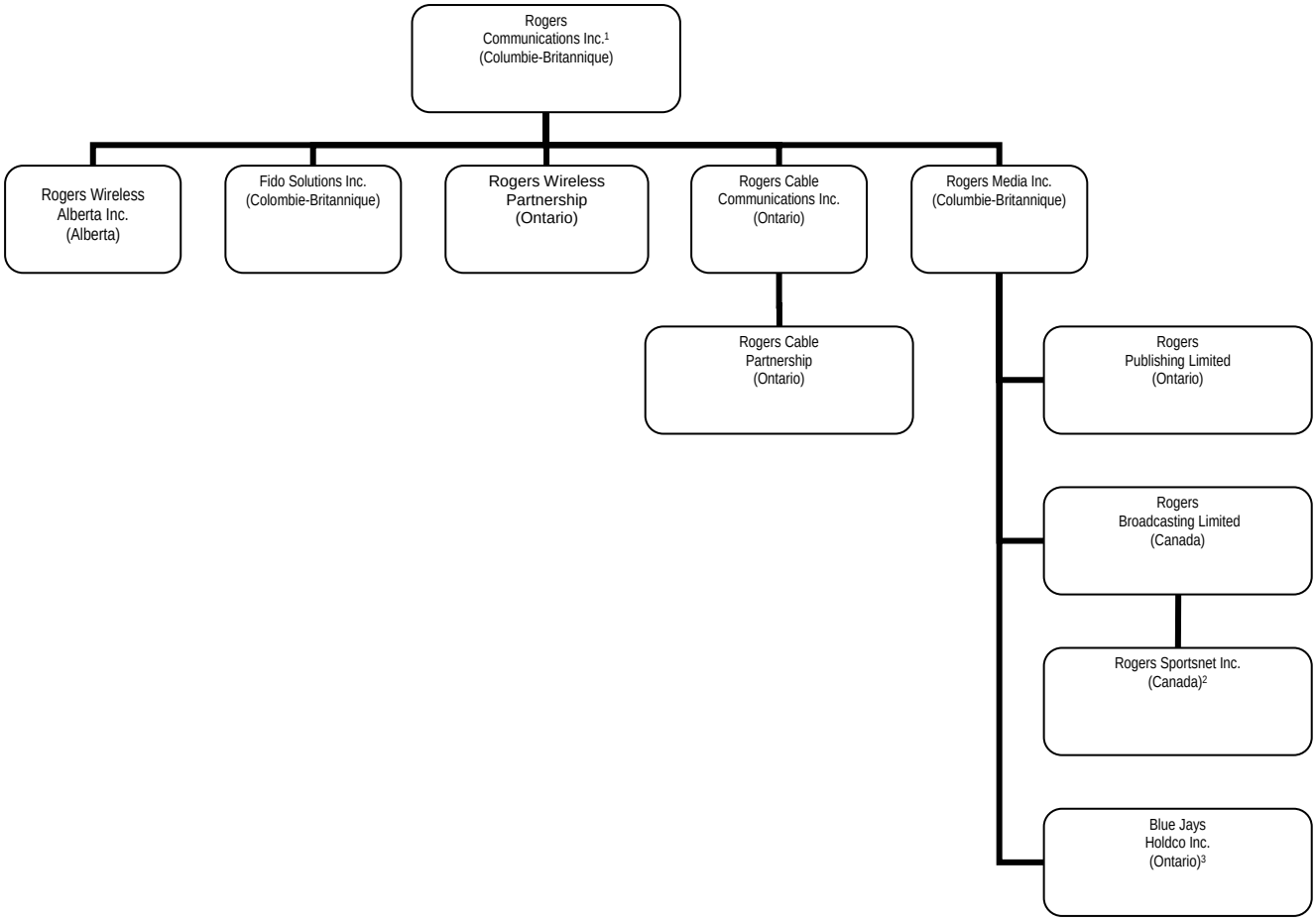

1. Sauf indication contraire, la participation est de 100 % à l'exception (i) de 101 064 777 parts de société de personnes de RWP détenues par RCI et d'une part de société de personnes détenue par Fido et RCCI; (ii) de 2 657 000 actions privilégiées de premier rang de RCCI et de 1 000 000 d'actions privilégiées de série XXXIV de RCI détenues par Fido; (iii) de 1 000 000 d'actions privilégiées de série XXXV de RCI détenues par 0862081 BC Ltd., une filiale en propriété exclusive de RCI; et (iv) d'une part de société de personnes de Rogers Cable Partnership détenue par RCI et de 1 000 001 parts détenues par RCCI.
2. Rogers Broadcasting Limited détient, directement et indirectement, 100 % de Rogers Sportsnet Inc. par l'intermédiaire de sa filiale Rogers Sports Group Inc.
3. Blue Jays Holdco Inc., par l'intermédiaire de ses filiales, détient une participation de 100 % dans les Blue Jays et dans le Centre Rogers.

SANS-FIL

- Sans-fil est le plus important fournisseur de services de communication de la voix et des données sans fil au Canada, desservant environ 8,5 millions de clients abonnés aux services de transmission de la voix et de données au 31 décembre 2009.
- Sans-fil exploite un réseau GSM/GPRS (groupe spécial mobile/service de transmission radio par paquets) rehaussé d'une technologie EDGE (service de données évoluées pour les réseaux GSM) et le réseau à accès

haute vitesse par paquets de nouvelle génération (« HSPA »). Le réseau GSM dessert environ 95 % de la population canadienne. Sans-fil a également mis en place la technologie de données sans fil de nouvelle génération appelée UMTS/HSPA (système téléphonique sans fil universel/accès haute vitesse par paquets) dans les principaux marchés du Canada, ce qui représente 84,3 % de la population, et donne accès à des services de déplacement UMTS/HSPA dans 93 destinations internationales ainsi que partout aux États-Unis, grâce à des ententes de déplacement avec divers exploitants de réseaux sans fil. En 2009, Sans-fil a annoncé la disponibilité du réseau HSPA+ à haute vitesse de prochaine génération de Rogers, dont la vitesse maximale est de 21 Mbps, pour environ 85 % des Canadiens des principales villes canadiennes.

- Sans-fil commercialise ses produits et services sous les marques Rogers Sans-fil et Fido par l'intermédiaire d'un réseau de distribution national étendu constitué de plus de 3 600 marchands et établissements de détail dans tout le Canada (compte non tenu d'environ 448 emplacements de Magasins Rogers, qui est une unité d'exploitation de Cable) pour la vente d'abonnements aux services, de combinés et de temps d'antenne, ainsi que des milliers d'autres emplacements pour la vente de télécartes uniquement. Le réseau de distribution national de Sans-fil comprend : un réseau de marchands indépendants; des magasins Rogers Sans-fil et Fido qui sont gérés par Magasins Rogers, une division de RCCI; de grandes chaînes de vente au détail; et des dépanneurs. Sans-fil offre également nombre de ses produits et services au moyen du télémarketing et sur les sites de commerce électronique Rogers.com et Fido.ca. Les renseignements se trouvant sur nos sites Web ou liés à celui-ci ne font pas partie de la présente notice annuelle et n'y sont pas intégrés par renvoi. À mesure que la concurrence s'intensifie dans le secteur canadien du sans fil, des défis en matière de distribution pourraient se présenter alors que de plus en plus de fournisseurs tentent de commercialiser leurs produits et leurs services au moyen des canaux existants.

CABLE

- Cable est l'un des plus importants fournisseurs de câblodistribution, de téléphonie par câble et d'accès Internet haute vitesse au Canada, en plus de représenter une solution de rechange en matière de télécommunications nationales par rapport aux sociétés traditionnelles de téléphonie.
- Cable est propriétaire et assure l'exploitation de réseaux de câblodistribution en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador desservant environ 2,3 millions d'abonnés au service de télévision au 31 décembre 2009.
- Cable offre : un service évolué de câblodistribution numérique à environ 1,7 million de foyers; un service Internet résidentiel à haute vitesse à environ 1,6 million d'abonnés résidentiels; des services de téléphonie résidentielle par câble à environ 937 000 abonnés en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador; et des services de téléphonie résidentielle à commutation de circuits à environ 124 000 abonnés dans tout le Canada.
- L'unité d'exploitation Magasins Rogers exploite une chaîne de distribution au détail comptant 448 magasins au 31 décembre 2009. Dans bon nombre de ces magasins, les clients peuvent acheter des services de base de Rogers (télévision par câble, Internet, téléphonie par câble et services sans fil), régler leurs factures de Rogers et venir chercher ou retourner les terminaux numériques ou l'équipement Internet de Rogers. La vente et la location de DVD et de jeux vidéo sont également offertes par la seconde chaîne de location de vidéo en importance au Canada.
- Cable offre des services de téléphonie locale et interurbaine, des services de voix et de transmission de données évolués, ainsi que l'accès IP pour les moyennes et grandes entreprises et les gouvernements du Canada, en plus d'offrir une partie de ces services en gros à d'autres fournisseurs de services de télécommunications.

MEDIA

- Rogers Édition publie plus de 70 magazines grand public, annuaires et publications professionnelles et d'affaires au Canada.
- Le groupe de radiodiffusion de Media (« Rogers Broadcasting ») comprend 54 stations de radio au Canada; les stations de télédiffusion multiculturelles OMNI; les cinq stations du réseau de télédiffusion Citytv; des services de télévision spécialisés en sports, y compris les services régionaux spécialisés en sports Rogers Sportsnet et Setanta Sports Canada; d'autres services spécialisés, y compris Outdoor Life Network, The Biography Channel

Canada et G4TechTV Canada; et le seul service d'achat télévisé à l'échelle nationale au Canada (« The Shopping Channel »). Media détient également une participation de 50 % dans Dome Productions, coentreprise de production mobile et de distribution qui est un chef de file en production en haute définition au Canada.

- En plus de ses plateformes de diffusion et de médias imprimés traditionnelles, Media fournit également du contenu Internet et se livre au commerce électronique relativement à bon nombre de ses établissements.
- Rogers Sports Entertainment est propriétaire du club de baseball les Blue Jays de Toronto (les « Blue Jays ») et du Centre Rogers, lieu de présentation d'événements sportifs et de divertissement.

RUBRIQUE 4 — DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Rubrique 4.1 — Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices

Faits nouveaux

Développement pendant l'exercice 2010 jusqu'à ce jour

- En février 2010, nous avons annoncé une augmentation du dividende annuel, qui passe de 1,16 $ à 1,28 $ par action de catégorie A avec droit de vote et par action de catégorie B sans droit de vote. Le nouveau dividende annuel de 1,28 $ par action sera versé en paiements trimestriels de 0,32 $ par action de catégorie A avec droit de vote et action de catégorie B sans droit de vote en circulation. Nous avons également annoncé que la Bourse de Toronto (la « TSX ») avait approuvé le renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société (l'« OPR ») permettant le rachat de la quantité la moins élevée d'entre 43,6 millions d'actions de catégorie B sans droit de vote (ce qui représente environ 9,08 % des actions de catégorie B sans droit de vote en circulation au 11 février 2010) et le nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote pouvant être rachetées aux termes de l'OPR pour un prix d'achat global de 1,5 G$ au cours des douze prochains mois.
- Le 29 janvier 2010, Cable a acquis la totalité des actions ordinaires en circulation de Blink Communications Inc. (« Blink »), filiale en propriété exclusive de Oakville Hydro Corporation. Blink est un fournisseur de services de transmission des données de nouvelle génération et à la fine pointe de la technologie, au moyen de son propre réseau de bout en bout, à des petites et à des moyennes entreprises, y compris des municipalités, des universités, des écoles et des hôpitaux, dans les régions de Oakville et de Mississauga, en Ontario.

Faits saillants de 2009

- Le 1er décembre 2009, nous avons augmenté notre participation dans Cogeco Câble Inc. et Cogeco Inc. en faisant l'acquisition de 3,2 millions d'actions à droit de vote subalterne de Cogeco Câble Inc. et de 1,6 million d'actions à droit de vote subalterne de Cogeco Inc. Ces achats ont été effectués aux fins de placement et augmentent la participation de Rogers dans Cogeco Câble Inc., la faisant passer à environ 20 %, et dans Cogeco Inc., la faisant passer à environ 30 %.
- Au 31 décembre 2009, aucun montant n'était impayé concernant la facilité de crédit bancaire de 2,4 G$ venant à échéance en juillet 2013, et la facilité était entièrement disponible, à l'exclusion de lettres de crédit de 47 M$. Cette situation de liquidité est également renforcée du fait que l'échéance la plus rapprochée de la dette de la Société est prévue pour mai 2011. Cette situation financière nous donne accès à d'importantes liquidités tout en offrant une grande souplesse.
- En décembre 2009, nous avons remboursé au complet le montant en capital impayé de nos billets subordonnés de premier rang à 8,00 % de 400 M$ US échéant en 2012 au prix de rachat prévu de 102 %.
- En mars 2009, nous avons annoncé la nomination de Nadir Mohamed au poste de président et chef de la direction. Cette nomination fait suite à une recherche approfondie du conseil d'administration de la Société à la suite du décès de Ted Rogers, fondateur et chef de la direction de la Société, en décembre 2008. Un vétéran du secteur des communications avec plus de 25 ans d'expérience, Nadir Mohamed était auparavant président et chef de l'exploitation de la division Communications de Rogers, qui inclut les unités d'exploitation Sans-fil et Cable.

- En février 2009, RCI a renouvelé sa précédente offre publique de rachat. Cette demande a été acceptée par la TSX le 18 février 2009, et l'offre de rachat des actions ne comportant pas droit de vote de catégorie B par l'intermédiaire de la TSX a été renouvelée pour une autre période d'un an. Le nombre maximal initial d'actions ne comportant pas droit de vote de catégorie B que la Société pouvait racheter en vertu de l'OPR était le moindre d'entre 15 000 000, soit environ 2,9 % du nombre d'actions ne comportant pas droit de vote de catégorie B en circulation en date du 31 décembre 2008, et le nombre d'actions ne comportant pas droit de vote de catégorie B pouvant être acheté en vertu de l'OPR pour un montant total de 300 M$. En mai 2009, nous avons annoncé une modification visant à augmenter le montant autorisé pour notre programme de rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote pour le faire passer de 300 M$ au montant le moins élevé d'entre 1,5 G$ et 48 millions d'actions de catégorie B sans droit de vote au cours de la période de douze mois commençant le 20 février 2009 et se terminant le 19 février 2010 aux termes duquel nous avons racheté aux fins d'annulation 43,8 M d'actions de catégorie B sans droit de vote en circulation au cours de 2009 pour un montant de 1,3 G$.
- En février 2009, nous avons annoncé une augmentation du dividende annuel, qui est passé de 1,00 $ à 1,16 $ par action comportant droit de vote de catégorie A et par action ne comportant pas droit de vote de catégorie B. Le nouveau dividende annuel de 1,16 $ par action sera versé en paiements trimestriels de 0,29 $ par action comportant droit de vote de catégorie A et par action ne comportant pas droit de vote de catégorie B en circulation. Au cours de l'année, nous avons versé 704 M$ de dividendes aux actionnaires.
- Au cours de l'année, nous avons émis des titres d'emprunt de qualité pour un capital global de 2,0 G$, consistant en un montant de 1,0 G$ de billets de premier rang à 5,80 % échéant en 2016 (les « billets de 2016 »), en un montant de 500 M$ de billets de premier rang à 5,38 % échéant en 2019 (les « billets de 2019 ») et en un montant de 500 M$ de billets de premier rang à 6,68 % échéant en 2039 (les « billets de 2039 »). Entre autres choses, le produit de ces placements a été utilisé pour racheter 400 M$ US de nos billets subordonnés de premiers rang à 8,00 % et pour rembourser notre dette bancaire.
- En septembre 2009, nous avons regroupé les activités de Cable et de Sans-fil en une seule organisation de services de communication afin d'offrir une expérience complète à notre clientèle grâce à une gestion intégrée de chaque point de service. De plus, afin d'offrir des services à la clientèle plus uniformes et améliorés, nous avons combiné les forces de Cable et de Sans-fil en intégrant davantage les opérations de Cable et de Sans-fil pour tirer profit de l'ampleur de notre expertise en matière de réseaux afin de pouvoir déployer les plus importants réseaux au Canada.
- Les produits tirés des réseaux de Sans-fil ont augmenté de 7 % pour atteindre 6 245 M$ en 2009, contre 5 843 M$ en 2008.
- La forte croissance des abonnés de Sans-fil s'est poursuivie en 2009 avec un ajout de services facturés nets de 552 000, dont environ 95 % étaient des abonnés aux services facturés.
- Le taux d'attrition des abonnés aux services facturés de Sans-fil a été de 1,06 % en 2009, contre 1,10 % en 2008.
- Les produits moyens par abonnés mensuels (« PMPA ») des services facturés de Sans-fil ont diminué de 2,0 % par rapport à ceux de 2008 pour atteindre 73,93 $. Cette baisse rend compte de l'incidence de la concurrence et des diminutions des produits de déplacement et d'utilisation hors du forfait, puisque les clients ont réduit leurs déplacements et rajusté leur utilisation des services sans fil en raison de la récession économique, ce qui annule les fortes augmentations des produits tirés de la transmission de données sans fil.
- Les produits tirés des services de transmission de données ont grimpé d'environ 44 % d'un exercice à l'autre pour atteindre 1 366 M$ en 2009, contre 946 M$ en 2008, soit environ 22 % des produits tirés des réseaux, comparativement à 16 % en 2008.
- Sans-fil a lancé la prochaine génération du iPhone 3GS de Apple au Canada, qui est jusqu'à deux fois plus rapide que l'ancien iPhone 3G avec une vitesse de téléchargement pouvant atteindre 7,2 Mbps. Sans-fil a aussi lancé les deux premiers téléphones intelligents dotés du système d'exploitation Android au Canada, qui intègrent un grand nombre des services mobiles de pointe de Google, notamment l'accès au marché Android offrant des milliers d'applications mobiles téléchargeables.

- Le nombre d'abonnés aux services de téléphonie par câble a augmenté de 97 000, le nombre d'abonnés aux services Internet à haute vitesse a augmenté de 48 000 et le nombre de foyers aux services de câble numériques a augmenté de 114 000, alors que le nombre d'abonnés aux services de télévision a baissé de 24 000 au cours de l'année.
- Le nombre d'abonnés aux services Internet de Cable a continué d'augmenter au cours de l'année et la pénétration des services s'est établie à environ 45 % des foyers abonnés aux réseaux de câble et à 71 % des abonnés aux services de télévision. De plus, le nombre d'abonnés aux services de câble numériques représente maintenant environ 72 % du nombre de foyers branchés.
- Le nombre d'abonnés aux services de câble numériques pour la TVHD a augmenté de 26 % comparativement à ce qu'il était au 31 décembre 2008 pour atteindre 715 000.
- L'entreprise de recherche indépendante, comeScore Inc. a reconnu que les Services Internet à haute vitesse de Rogers offraient les services d'accès Internet les plus rapides et les plus fiables pour les clients de l'Ontario. Les résultats, qui étaient fondés sur plus de 300 000 tests de vitesse de réseau sur une période de trois mois au milieu de 2009, ont démontré que le produit Internet à haute vitesse de Rogers était celui qui livrait les services Internet le plus rapidement et de la façon la plus fiable par rapport au produit DSL du principal concurrent de Cable.
- Cable a lancé ses services Internet haute vitesse selon la technologie DOCSIS 3.0, comprenant deux nouvelles vitesses à 25 Mbps et à 50 Mbps, c'est-à-dire les services d'accès Internet résidentiels les plus rapides qui soient offerts dans notre territoire de câblodistribution. Avec ces nouveaux services, Rogers a lancé la première passerelle câble « N » avec routeur sans fil selon la technologie DOCSIS 3.0 offerte en Amérique du Nord.
- Cable a commencé la mise en œuvre de ses nouveaux services Internet haute vitesse selon la technologie DOCSIS 3 à 50 Mbps, les services d'accès Internet résidentiels les plus rapides qui soient offerts actuellement sur le marché.
- Cable a franchi une nouvelle étape en tant que principal fournisseur de divertissements vidéo de qualité supérieure au Canada en ajoutant 34 canaux à haute définition au cours de 2009 à son large éventail de contenu. Cable offre donc plus de 100 canaux à haute définition spécialisés et plus de 470 choix de films HD, d'émissions spéciales et d'émissions de télévision sur demande. Les clients de Rogers Cable ont maintenant quatre fois plus de choix quant au contenu HD que ce qui est offert au moyen de la télévision canadienne par satellite.
- Cable a lancé son service Affichage des appels sur le téléviseur, une nouvelle fonction évoluée de la Téléphonie résidentielle et de la Télé numérique. Avec l'Affichage des appels sur le téléviseur, les appels téléphoniques entrants peuvent être automatiquement affichés et gérés à l'écran d'un téléviseur. Cette fonction offre aux abonnés l'option de rediriger les appels directement vers leur boîte vocale Rogers au moyen de leur télécommande.
- Cable a lancé le portail en ligne « Service à la demande » de Rogers, la destination en ligne la plus complète au Canada quant aux émissions à grande écoute, aux services de programmation de télévision spécialisée, aux films, aux sports et au contenu supplémentaire uniquement disponible sur le Web. En élargissant l'expérience de la télévision à Internet, les clients abonnés aux services de câblodistribution, aux services Internet et aux services sans fil de Rogers peuvent maintenant profiter de la télévision en tout lieu et en tout temps grâce à une bibliothèque de programmation de premier choix dont le vaste contenu augmente rapidement. Il leur suffit d'avoir une connexion Internet au Canada.

Faits saillants de 2008

- Nous avons conclu le 6 août 2008 une émission de titres d'emprunt de première qualité de 1,75 G$ US, émission qui consistait en 1,4 G$ US de billets de premier rang à 6,8 % échéant en 2018 et en 350 M$ US de billets de premier rang à 7,5 % échéant en 2038. Le produit de ces placements a servi, en partie, à financer l'achat de 20 MHz d'un spectre national au coût de 1,0 G$ dans le cadre des enchères visant les services sans fil évolués (« SSFE »).

- Au cours de l'année, nous avons racheté aux fins d'annulation 4 077 400 actions ne comportant pas droit de vote de catégorie B en circulation pour un montant de 136,7 M$, conformément à l'approbation du conseil d'administration visant le rachat d'actions en circulation totalisant au plus 300 M$.
- En janvier 2008, nous avons annoncé une augmentation du dividende annuel, lequel est passé de 0,50 $ à 1,00 $ par action comportant droit de vote de catégorie A et par action ne comportant pas droit de vote de catégorie B.
- Les produits tirés des réseaux ont augmenté de 13 %, passant de 5 154 M$ en 2007 à 5 843 M$ en 2008.
- La forte croissance du nombre d'abonnés aux services sans fil s'est poursuivie en 2008, avec des ajouts nets d'abonnés aux services facturés atteignant 537 000 et des ajouts nets d'abonnés aux services prépayés atteignant 67 000.
- Le taux d'attribution mensuel des abonnés aux services facturés de Sans-fil s'est établi à 1,10 %, comparativement à 1,15 % en 2007.
- Les produits moyens par abonné (« PMPA ») mensuels des services facturés de Sans-fil ont augmenté de 4 % depuis 2007 pour s'établir à 75,27 $, grâce à une importante progression des produits tirés de la transmission des données.
- Les produits tirés des services de transmission des données sans fil ont augmenté d'environ 39 % d'un exercice à l'autre, passant de 683 M$ en 2007 à 946 M$ en 2008, et ont représenté environ 16 % du total des produits tirés des réseaux, comparativement à 13 % en 2007.
- Sans-fil a lancé l'iPhone 3G de Apple au Canada le 11 juillet 2008 et a mis en service environ 385 000 appareils de ce type au cours de la seconde moitié de l'année. Environ 35 % de ces mises en service visaient des abonnés nouvellement acquis à Sans-fil tandis que 65 % l'on été auprès d'abonnés existants de Rogers Sans-fil qui ont changé leur appareil pour un iPhone et qui ont signé de nouveaux contrats de trois ans. La grande majorité des abonnés de l'iPhone ont opté pour des forfaits mensuels de transmission de la voix et des données, ce qui génère des PMPA mensuels considérablement supérieurs à ceux que génèrent l'ensemble des abonnés de Sans-fil. Les volumes de ventes initiaux de cet appareil ont entraîné des frais d'acquisition et de fidélisation plus élevés chez Sans-fil.
- Les enchères du spectre pour les SSFE au Canada ont pris fin le 21 juillet 2008, après 39 jours et 331 rondes d'offres. Les offres ont totalisé 4,25 G$. Sans-fil a été le seul exploitant de télécommunications à acquérir 20 MHz de spectre SSFE dans les 13 provinces et territoires, et ses offres acceptées ont totalisé environ 1,0 G$, soit environ 1,67 $ par MHz/POP. Le terme « POP » désigne une personne de la population.
- Sans-fil a annoncé le lancement des forfaits Fido UNO et Ma zone maison qui permettent aux clients de faire avec leur téléphone sans fil un nombre illimité d'appels à partir de leur domicile au moyen d'une connexion résidentielle WiFi à large bande. Ce service convergent fait appel à la technologie d'accès mobile sans licence (*Unlicensed Mobile Acces* ou UMA) et elle permet aux clients de Rogers de n'utiliser qu'un seul téléphone, qu'un seul numéro, qu'un seul carnet d'adresses et qu'une seule boîte vocale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur domicile.
- L'accès au service Internet portable de Rogers a été élargi et englobe maintenant plus de 150 collectivités urbaines et rurales au Canada. Avec cette récente expansion, le réseau de la coentreprise Inukshuk est devenu le deuxième réseau sans fil fixe à large bande au monde.
- Grâce à sa croissance interne et à ses acquisitions, Cable compte maintenant 184 000 abonnés supplémentaires aux services de téléphonie résidentielle par câble, 117 000 abonnés supplémentaires aux services Internet à haute vitesse, 197 000 abonnés supplémentaires aux services de câblodistribution numérique et 25 000 abonnés supplémentaires aux services de télévision.
- Le nombre d'abonnés aux services de câblodistribution numérique TVHD a augmenté de 37 % entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008, passant à 568 000, tandis que le nombre des achats de services sur demande de Rogers a progressé d'environ 15 % d'un exercice à l'autre.
- L'entreprise de recherche indépendante comScore Inc. a reconnu que les services de Rogers Internet haute vitesse étaient les services d'accès Internet les plus rapides et les plus fiables pour les clients du secteur résidentiel de la région du Grand Toronto. Les résultats, qui étaient fondés sur 120 000 tests de vitesse de réseau

exécutés sur une période de quatre mois en 2008, ont démontré qu'indépendamment du service demandé le produit de Rogers Internet haute vitesse était plus rapide que les produits DSL du principal concurrent de Cable.

- Le 12 juin 2008, nous avons acquis la totalité des actions en circulation d'Aurora Cable. Aurora Cable dessert environ 26 000 foyers et fournit des services de câblodistribution, d'accès Internet et de téléphonie dans la ville d'Aurora ainsi que dans le quartier d'Oak Ridges, à Richmond Hill, en Ontario.
- Le 30 avril 2008, nous avons acquis de Multivan Broadcast Corporation les actifs de la station de télévision multiculturelle Channel M de Vancouver auprès pour une somme au comptant de 61 M$. L'acquisition a été comptabilisée au moyen de la méthode de l'achat pur et simple, et les résultats d'exploitation de Channel M ont été consolidés avec les nôtres avec prise d'effet le 30 avril 2008.
- Le 31 juillet 2008, nous avons acquis les deux tiers restants des actions d'Outdoor Life Network (« OLN ») que nous ne détenions pas encore, pour une somme au comptant de 39 M$. L'acquisition a été comptabilisée au moyen de la méthode de l'achat pur et simple, et les résultats d'exploitation d'OLN ont été consolidés avec les nôtres avec prise d'effet le 31 juillet 2008.
- Cable a investi dans la technologie vidéo numérique commutée afin d'offrir davantage de chaînes et de services TVHD.
- En décembre 2008, Ted Rogers, fondateur, président et chef de la direction de Rogers, est décédé. Aux termes des arrangements relatifs à sa succession, le contrôle majoritaire de RCI et des filiales de celle-ci a été transmis à la Fiducie de contrôle Rogers, fiducie dont le fiduciaire est une société de fiducie filiale d'une banque canadienne à charte et dont des membres de la famille du défunt Ted Rogers sont bénéficiaires. Voir la rubrique « Actions en circulation et principaux actionnaires » dans la circulaire de sollicitation de procurations de RCI.

Faits saillants de l'exercice 2007

- Nous avons complété la fusion de RCI avec ses filiales en propriété exclusive, soit les sociétés de portefeuille Cable et Sans-fil, dont RCI assume l'ensemble des droits et obligations découlant des conventions d'échange croisé de devises et de taux d'intérêt et les actes de fiducie relatifs aux titres de créance de Cable et de Sans-fil. Dans le cadre du processus de fusion, RCI a conclu une nouvelle facilité de crédit bancaire non garantie de 2,4 G$ et les facilités de crédit bancaires de ces sociétés de portefeuille et de Rogers Media Inc. ont été résiliées. Cette fusion a principalement été effectuée dans le but de simplifier notre structure d'entreprise permettant ainsi la rationalisation de la communication d'informations et les obligations de conformité.
- Nous avons atteint une cote de solvabilité de première qualité suite au relèvement de nos notes de crédit par les agences de notation Fitch, Moody's et Standard & Poor's.
- Nous avons instauré une caractéristique de règlement comptant pour les options d'achat d'actions en circulation accordées aux employés afin d'utiliser avantageusement les liquidités sur le plan fiscal et d'atténuer la dilution qui autrement se produirait lors de l'exercice de ces options d'achat. L'instauration de cette caractéristique au deuxième trimestre a occasionné une charge hors caisse d'un point de vue comptable d'une valeur de 452 M$ compensée en partie par un avantage fiscal futur connexe de 160 M$.
- Nous avons remboursé 550 M$ US de capital de billets de premier rang à taux variable de Sans-fil échéant en 2010 au prix de remboursement mentionné de 102,00 %, ainsi que 155 M$ US de capital de débentures de premier rang à 9,75 %, échéant en 2016, au prix de remboursement de 128,42 %.
- Nous avons remboursé, à échéance, les billets garantis de premier rang d'un capital total à 7,60 %, de 450 M$ de Cable.
- Nous avons annoncé une augmentation du dividende annuel de 0,16 $ à 0,50 $ par action comportant droit de vote de catégorie A et par action ne comportant pas droit de vote de catégorie B. De plus, après la fin de l'exercice, nous avons annoncé une deuxième augmentation du dividende annuel de 0,50 $ à 1,00 $ pour chaque action comportant droit de vote de catégorie A et par action ne comportant pas droit de vote de catégorie B. Cela reflète la confiance continue de notre conseil d'administration envers les stratégies que nous avons employées pour nous positionner comme société de communication en croissance et de plus en plus rentable, tout en reconnaissant dans le même temps l'importance de remettre aux actionnaires une part significative des flux de trésorerie générés par les affaires.

- Sans-fil a lancé la gamme de services Rogers Vision sur son nouveau réseau sans fil HSPA 3G, le réseau sans fil le plus rapide au Canada, avec le premier service d'appel vidéo sans fil en Amérique du Nord. Cette puissante technologie 3G améliore de façon significative la vitesse de téléchargement de données sur des appareils sans fil, permettant une utilisation semblable à celle des services filaires large bande à haute vitesse.
- Sans-fil a démantelé ses réseaux AMRT et analogiques sans fil avec effet au 31 mai 2007 et il a muté les clients restants sur ces réseaux vers ses réseaux GSM plus évolués.
- J.D. Power & Associates a reconnu la marque sans fil Fido premier fournisseur canadien de services sans fil au plan de la satisfaction du client à l'égard des services facturés sans fil. Cette étude indépendante a établi que Fido surpassait les six autres marques canadiennes de sans fil lorsqu'il s'agit de la perception des clients relativement à la facturation, à la qualité de traitement des appels, au coût des services, au service à la clientèle et aux forfaits proposés. Fido a également récolté les honneurs dans la catégorie fournisseur sans fil.
- Cable a conclu une convention renégociée avec Yahoo! Inc. (« Yahoo! ») qui élimine les frais mensuels des abonnés et fait en sorte que les deux sociétés travaillent de concert sur les occasions de revenus publicitaires en misant sur le portail d'accès Internet haute vitesse de Rogers et à sa base d'abonnés. En rapport avec cette nouvelle convention, Cable a procédé à un paiement unique à Yahoo! au quatrième trimestre de 2007 d'un montant de 52 M$ et le coût de Cable de fourniture du service Internet sera réduit d'environ 25 M$ par année pour la durée de quatre ans de la convention. La marque du service Internet de Rogers passera à « Rogers Internet haute vitesse », alors que son portail en ligne continuera de porter la marque « Rogers Yahoo! ».
- Cable a étendu l'accès à son service de téléphonie résidentielle à environ 95 % des foyers branchés à ses réseaux par câble.
- Media a acquis le réseau Citytv de cinq stations de télévision au Canada de CTVglobemedia Inc. pour une contrepartie en numéraire de 405 M$ incluant les frais d'acquisition. Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, les résultats d'exploitation étant consolidés avec les nôtres avec effet au 31 octobre 2007.

Rubrique 4.2 — Acquisitions significatives

S.O.

RUBRIQUE 5 — DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

PROPRIÉTÉS, MARQUES DE COMMERCE, QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET AUTRES QUESTIONS

Dans la plupart des cas, la Société est, par l'intermédiaire de ses filiales, propriétaire des biens essentiels à son exploitation. Les principales immobilisations de la Société sont les transmetteurs, les systèmes à micro-ondes, les antennes, les immeubles et le matériel et les accessoires de réception, de traitement et de transmission électronique et d'autres infrastructures des réseaux cellulaires (y compris les commutateurs, les canaux radio, le matériel des stations de base, les installations à micro-ondes et le matériel des sites cellulaires); les réseaux de fibres optiques et de câbles coaxiaux, les décodeurs et les modems câbles, les équipements de transmission électronique, le matériel de réception, de traitement, de numérisation et de distribution, les routeurs IP, les serveurs de stockage de données et le matériel de gestion du réseau, le matériel de micro-ondes et les antennes; et le matériel de radiodiffusion et de télédiffusion (y compris les caméras de télévision, les installations et studios de production télévisuelle et de radiodiffusion). Les systèmes d'exploitation et les logiciels se rapportant à ces actifs sont la propriété de la Société ou sont utilisés en vertu d'une licence.

Les filiales de RCI louent également diverses installations de distribution auprès de tiers, ce qui comprend de l'espace sur les poteaux de services publics et les canalisations souterraines pour la pose d'éléments de câblodistribution. La Société détient en propriété ou loue les terrains sur lesquels sont installés les sites pivots et les têtes de ligne ainsi que d'autres superficies pour l'aménagement d'autres éléments du système de câblodistribution. La Société loue également des terrains et de l'espace sur les bâtiments pour l'aménagement de pylônes d'antennes et, en règle générale, loue les lieux où sont situés les commutateurs, principalement pour des baux à long terme. Le réseau de Sans-fil est accessible à environ 95 % de la population canadienne et couvre les dix provinces. Le réseau

de câblodistribution de Rogers Cable est concentré dans trois centres urbains clés dans le sud de l'Ontario (Toronto, Ottawa et le corridor de Guelph à London) ainsi qu'au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador.

La Société exploite un important réseau national de fibre optique comptant plus de 179 emplacements de co-implantation répartis dans 63 municipalités de cinq des régions métropolitaines les plus peuplées au Canada, soit Vancouver, Calgary, Toronto, Ottawa et Montréal, en plus de gérer des installations de réseaux aux États-Unis et au Royaume-Uni.

La Société détient en propriété ou sous licence diverses marques ou marques de commerce utilisées dans le cadre de ses activités. Les diverses appellations commerciales et biens de la Société sont protégés par des marques de commerce ou des droits d'auteur. La Société tient à jour une liste de clients pour ses entreprises. La propriété intellectuelle de la Société, y compris ses marques de commerce, marques, biens et listes de clients, est importante pour son exploitation.

En 2009, la Société a dépensé environ 600 000 $ en raison d'exigences relatives à la protection de l'environnement. On ne prévoit pas que les exigences relatives à la protection de l'environnement qui s'appliquent aux activités de la Société aient des conséquences importantes sur ses dépenses en immobilisations, ses bénéfices ou sa situation concurrentielle au cours du présent exercice ou des exercices futurs.

La Société et ses filiales ont engagé leur responsabilité vis-à-vis d'obligations importantes aux termes d'arrangements contractuels fermes, y compris des engagements pour des paiements futurs aux termes d'arrangements de crédit à long terme, d'obligations aux termes de contrats de location-acquisition, de contrats de location-exploitation et d'autres engagements commerciaux. Les renseignements présentés à la rubrique « Engagements et autres obligations contractuelles » à la page 34 de notre rapport de gestion visant l'exercice terminé le 31 décembre 2009 sont intégrés aux présentes par renvoi.

La présente rubrique intègre par renvoi les rubriques suivantes contenues dans notre rapport de gestion visant l'exercice terminé le 31 décembre 2009 :

Rubrique 5.1 — Disposition générale – Survol des activités

Survol – Activités	p. 2
Fluctuations saisonnières	p. 59
Revue des unités d'exploitation :	
Sans-fil :	
Activités de Sans-fil	p. 7
Produits et services de Sans-fil	p. 7
Réseau de distribution de Sans-fil	p. 7
Réseaux de Sans-fil	p. 7-8
Stratégie de Sans-fil	p. 8
Concurrence – Sans-fil	p. 40-41
Tendances récentes dans le secteur du sans-fil	p. 8
Cable :	
Activités de Cable	p. 14
Produits et services de Cable	p. 14
Réseau de distribution de Cable	p. 14-15
Réseaux de Cable	p. 15-16
Stratégie de Cable	p. 16
Concurrence – Cable	p. 41
Tendances récentes dans le secteur de la câblodistribution	p. 16
Media :	
Activités de Media	p. 23
Stratégie de Media	p. 23
Concurrence – Media	p. 41-42
Tendances récentes dans le secteur des médias	p. 23-24
Opérations entre apparentés	p. 57

Rubrique 5.2 — Facteurs de risque

La présente rubrique intègre par renvoi la rubrique « Risques et incertitudes auxquels sont soumises RCI et ses filiales », contenue aux pages 42 à 45 de notre rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

La présente rubrique intègre par renvoi la rubrique « Risques et incertitudes propres à Sans-fil », contenue aux pages 45 à 46 de notre rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

La présente rubrique intègre par renvoi la rubrique « Risques et incertitudes propres à Cable », contenue aux pages 46 et 47 de notre rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

La présente rubrique intègre par renvoi la rubrique « Risques et incertitudes propres à Media », contenue aux pages 47 à 48 de notre rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

RUBRIQUE 6 — DIVIDENDES

Rubrique 6.1 — Dividendes

Ces renseignements qui sont présentés à la rubrique « Dividendes et autres paiements sur les titres de participation de RCI » aux pages 33 à 34 de notre rapport de gestion visant l'exercice terminé le 31 décembre 2009, sont intégrés par renvoi aux présentes.

RUBRIQUE 7 — STRUCTURE DU CAPITAL

Rubrique 7.1 — Description générale de la structure du capital

Les renseignements devant être présentés à la rubrique « Description générale de la structure du capital » figurent à la note 18 des états financiers vérifiés annuels de 2009, lesquels sont intégrés par renvoi aux présentes.

Chaque action comportant droit de vote de catégorie A de RCI confère cinquante (50) voix au moment de tout scrutin, ces droits pouvant être exercés aux assemblées des actionnaires de RCI. Les porteurs d'actions ne comportant pas droit de vote de catégorie B et de toute série d'actions privilégiées de la Société ont le droit d'être convoqués aux assemblées des actionnaires de RCI et d'y assister, mais, sauf dans la mesure exigée par la loi, ils n'ont pas le droit de voter à ces assemblées. **Si une offre d'achat pour les actions comportant droit de vote de catégorie A en circulation est présentée, il n'existe aucune obligation en vertu des lois applicables ou des documents constitutifs de la Société selon laquelle une offre doive être présentée à l'égard des actions ne comportant pas droit de vote de catégorie B en circulation, et il n'existe aucune autre protection à laquelle les porteurs d'actions ne comportant pas droit de vote de catégorie B puissent recourir aux termes des documents constitutifs de la Société. Si une offre d'achat visant les deux catégories d'actions est présentée, l'offre d'achat des actions comportant droit de vote de catégorie A peut être assortie de conditions différentes de celles formulées dans l'offre adressée aux porteurs d'actions ne comportant pas droit de vote de catégorie B.**

Rubrique 7.2 — Restrictions

Restrictions relatives au transfert, au droit de vote et à l'émission d'actions

Nous détenons des participations dans plusieurs entités canadiennes qui, aux termes de licences ou d'autorisations, peuvent exercer des activités en vertu des lois sur les communications (les « **lois sur les communications** »), y compris les lois suivantes :

- *Loi sur la radiodiffusion* (Canada),
- *Loi sur les télécommunications* (Canada)
- *Loi sur la radiocommunication* (Canada).

Les lois sur les communications prévoient des limites en matière de propriété étrangère (les « limites ») pour diverses catégories d'entités détentrices d'une licence ou d'une autorisation. Vous pouvez obtenir un exemplaire des limites auprès de notre secrétaire.

Les lois sur les communications imposent également un certain nombre de restrictions sur les changements du contrôle effectif d'entités détentrices d'une licence ou d'une autorisation, et sur le transfert des licences détenues par ces entités. Nos statuts de fusion imposent donc des restrictions sur l'émission et le transfert de nos actions et sur l'exercice des droits de vote afin que la Société et toute société canadienne dans laquelle elle détient une participation :

- soit admissible à la détention ou à l'obtention de toute licence de télécommunication, de radiodiffusion ou de câblodistribution, ou autorisée à exploiter une entité similaire en vertu des lois sur les communications;

- n'enfreigne ni les lois sur les communications ni une licence qui nous a été octroyée ou qui a été octroyée à une de nos filiales canadiennes, à un des membres canadiens de notre groupe ou à une personne canadienne ayant des liens avec nous, en vertu des lois sur les communications.

Si notre conseil d'administration (le « **conseil** ») est d'avis que notre capacité, ou celle de nos filiales, à détenir et à obtenir des licences, ou à continuer d'observer les lois sur les communications, pourrait être compromise, le conseil pourrait invoquer les restrictions prévues dans nos statuts de fusion portant sur l'émission et le transfert de nos actions et sur l'exercice des droits de vote y afférents.

En juillet 2007, le gouvernement fédéral a nommé les membres du Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence. Ce groupe d'étude a examiné, entre autres choses, les règles en matière de propriété étrangère dans le secteur des communications au Canada. Selon les recommandations du rapport publié par ce groupe d'étude en juin 2008, lesquelles n'ont pas force de loi, les non-canadiens devraient pouvoir créer de nouvelles entreprises de télécommunications au Canada et faire l'acquisition d'entreprises de télécommunications existantes qui détiennent moins de 10 % du marché des télécommunications au Canada. Toujours selon les recommandations du rapport, après une période de cinq ans, après un examen des politiques culturelles et des politiques en matière de radiodiffusion, y compris en matière d'investissement étranger, les restrictions en matière de propriété étrangère dans les secteurs des communications et de la radiodiffusion devraient être assouplies dans le cadre d'une démarche neutre sur le plan de la concurrence pour les entreprises de télécommunications et de radiodiffusion. Rien ne garantit que cette recommandation sera appliquée. Des recommandations similaires ont été faites au terme d'études effectuées au cours des dernières années, mais le gouvernement n'a pas bougé.

Rubrique 7.3 — Notes

En mai 2009, Moody's Investors Service a révisé à la hausse la cote de la dette de premier rang non garantie de RCI pour la fixer à Baa2 (Baa3 avant la révision) et la cote de la dette de premier rang subordonnée de RCI (remboursée en décembre 2009) pour la fixer à Baa3 (Ba1 avant la révision). Les perspectives de ces deux cotes sont stables (positives avant la révision). Également en mai 2009, Moody's a assigné une cote de Baa2 aux billets de 2016 et en octobre 2009, Moody's a assigné une cote de Baa2 aux billets de 2019 et aux billets de 2039.

En mai 2009, Standard & Poor's Ratings Services a révisé à la hausse les cotes suivantes : la cote d'entreprise à long terme de RCI est passée à BBB (BBB- avant la révision), la cote de la dette de premier rang non garantie de RCI est passée à BBB (BBB- avant la révision) et la cote de la dette de premier rang subordonnée de RCI est passée à BBB- (BB+ avant la révision). Les perspectives de ces cotes sont stables. Également en mai 2009, Standard & Poor's a assigné une cote de BBB aux billets de 2016 et, en octobre 2009, Moody's a assigné une cote de BBB aux billets de 2019 et aux billets de 2039, et a confirmé les cotes indiquées ci-dessus.

En mai 2009, Fitch Ratings a confirmé les cotes suivantes : la cote de risque financier de RCI est de BBB, la cote de la dette de premier rang non garantie de RCI est de BBB et la cote de la dette de premier rang subordonnée de RCI est de BBB-. Les perspectives de ces cotes sont stables. Également en mai 2009, Fitch a assigné une cote de BBB aux billets de 2016 et, en octobre 2009, Fitch a assigné une cote de BBB aux billets de 2019 et aux billets de 2039.

En résumé, les cotes de BBB assignées aux dettes de premier rang de RCI par Standard & Poor's et Fitch et les cotes de Baa2 assignées par Moody's représentent des cotes de première qualité.

Les notes de crédit visent à fournir aux investisseurs une évaluation indépendante de la qualité du crédit d'une émission de titres. Les notes attribuées aux titres d'emprunt vont de AAA (Standard & Poor's et Fitch) ou Aaa (Moody's), la plus haute qualité, à D (Standard & Poor's), C (Moody's) ou Risque important (Substantial Risk; Fitch), la plus faible qualité. Les notes de crédit attribuées par les agences de notation ne constituent pas des recommandations d'acheter, de conserver ou de vendre des titres cotés parce qu'elles ne sont pas un jugement sur le cours des titres ni sur leur convenance pour un investisseur particulier. Il n'y a pas de certitude qu'une note de crédit sera maintenue pendant une période donnée ni qu'elle ne sera pas révisée ou retirée entièrement par une agence de notation dans l'avenir si, selon cette dernière, les circonstances le justifient.

RUBRIQUE 8 — MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions comportant droit de vote de catégorie A (RCI.A, #CUSIP 775109101) sont négociées à la Bourse de Toronto. Les actions ne comportant pas droit de vote de catégorie B (au Canada : RCI.B, aux États-Unis : RCI, #CUSIP 775109200) sont négociées au Canada, à la Bourse de Toronto et, aux États-Unis, à la Bourse de New York.

Rubrique 8.1 — Cours et volume des opérations

Le tableau suivant indique, pour les périodes indiquées, les cours extrêmes et les volumes d'opérations sur actions comportant droit de vote de catégorie A et les actions ne comportant pas droit de vote de catégorie B à la Bourse de Toronto.

RCI.A

Date	Haut	Bas	Clôture	Volume
2009/01	40,50	34,00	36,49	112 440
2009/02	38,00	30,20	31,85	43 979
2009/03	33,30	27,72	31,00	39 930
2009/04	31,90	28,40	30,81	80 848
2009/05	34,77	31,03	33,90	40 575
2009/06	34,95	30,10	32,12	47 066
2009/07	33,51	30,15	32,02	29 570
2009/08	32,80	30,94	31,90	37 216
2009/09	33,10	30,73	31,30	44 355
2009/10	34,00	29,09	32,59	103 286
2009/11	34,92	32,25	32,75	61 855
2009/12	34,50	30,70	33,36	73 037

RCI.B

Date	Haut	Bas	Clôture	Volume
2009/01	37,50	31,34	34,58	33 824 408
2009/02	36,25	28,47	29,92	34 312 031
2009/03	31,00	25,40	29,05	51 378 979
2009/04	30,19	26,37	29,32	43 478 091
2009/05	33,18	29,30	32,42	45 340 945
2009/06	33,15	28,87	29,90	51 933 369
2009/07	31,88	28,29	29,93	35 341 579
2009/08	30,99	28,59	30,14	34 875 378
2009/09	31,33	29,46	30,23	44 568 991

2009/10	33,34	27,40	31,75	61 022 260
2009/11	34,27	31,37	31,75	43 360 171
2009/12	34,06	29,80	32,69	55 963 535

Rubrique 8.2 — Placements antérieurs

S.O.

RUBRIQUE 9 — TITRES ENTIERCÉS

S.O.

RUBRIQUE 10 — ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

La liste ci-après, dressée en date du 31 décembre 2009, renferme le nom, la province ou l'État et le pays de résidence et les fonctions principales au cours des cinq années précédentes des administrateurs et membres de la haute direction de la Société. Chaque administrateur est élu à l'assemblée annuelle des actionnaires et remplit son mandat jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à ce qu'un successeur soit dûment élu, à moins qu'il ne démissionne ou que son poste ne devienne vacant plus tôt en raison de son décès ou d'une autre cause résultant des lois applicables. Les dirigeants sont nommés et occupent leurs fonctions au gré du conseil.

Nom	Poste
Alan D. Horn[6, 9, 11]	Administrateur et président du conseil, et membre du comité consultatif de la Fiducie de contrôle Rogers
Philip B. Lind[11]	Administrateur et membre du comité consultatif de la Fiducie de contrôle Rogers, et vice-président directeur, Réglementation, et vice-président du conseil
Nadir H. Mohamed	Administrateur et président et chef de la direction
William W. Linton	Vice-président directeur, Finances, et chef des finances
Robert W. Bruce	Président, Communications
Edward S. Rogers[2, 3, 7, 8, 11]	Administrateur, vice-président du conseil et vice-président directeur, Nouvelles entreprises et expansion de l'entreprise, et président du conseil de la Fiducie de contrôle Rogers
Anthony P. Viner	Président, Rogers Media
Robert F. Berner	Vice-président directeur, Réseau, et chef de la technologie
Jerry Brace	Vice-président directeur, Technologie de l'information, et directeur des technologies de l'information
David P. Miller	Premier vice-président, chef du contentieux et secrétaire
Kevin P. Pennington	Premier vice-président, Ressources humaines, et chef des ressources humaines
Melinda M. Rogers[3, 6, 7, 8, 11]	Administratrice, première vice-présidente, Stratégie et développement, et vice-présidente du conseil de la Fiducie de contrôle Rogers
Ronald D. Besse[1, 5, 6]	Administrateur
C. William D. Birchall[1, 3, 7]	Administrateur

John H. Clappison[1, 6]	Administrateur
Peter C. Godsoe, O.C.[2, 3, 4, 5, 7, 11]	Administrateur et membre du comité consultatif de la Fiducie de contrôle Rogers
Thomas I. Hull[2, 4, 5, 7, 11]	Administrateur et membre du comité consultatif de la Fiducie de contrôle Rogers
Isabelle Marcoux[4]	Administratrice
L'hon. David R. Peterson, C.P., c.r.[6]	Administrateur
Loretta A. Rogers[8, 11]	Administratrice et membre du comité consultatif de la Fiducie de contrôle Rogers
Martha L. Rogers[6, 8, 11]	Administratrice et membre du comité consultatif de la Fiducie de contrôle Rogers
William T. Schleyer[5]	Administrateur
John A. Tory, c.r.[2, 3, 4, 5, 7, 11]	Administrateur et membre du comité consultatif de la Fiducie de contrôle Rogers
J. Christopher C. Wansbrough[1, 2, 6, 7]	Administrateur
Colin D. Watson[1, 10]	Administrateur

1. Membre du comité de vérification.
2. Membre du comité de direction.
3. Membre du comité des candidatures
4. Membre du comité de gouvernance d'entreprise.
5. Membre du comité de rémunération.
6. Membre du comité de retraite.
7. Membre du comité des finances.
8. Edward S. Rogers, Loretta A. Rogers et Melinda M. Rogers sont tous membres de la même famille immédiate et sont membres de la famille du défunt Ted Rogers. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Actions en circulation et principaux actionnaires » de la circulaire de sollicitation de procurations de RCI.
9. M. Horn était administrateur de AT&T Canada Inc., à titre de représentant de la Société, lorsque celle-ci a présenté une demande de mise en faillite le 15 octobre 2002.
10. M. Watson était un administrateur de Cygnal Technologies Corporation. Le 14 novembre 2007, Cygnal Technologies a obtenu une injonction de la Cour supérieure de justice de l'Ontario accordant le redressement demandé en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*.
11. La Fiducie de contrôle Rogers détient le contrôle des voix de RCI. Voir la section intitulée « Faits saillants de 2008 » de la rubrique 4.1 ci-dessus. Chacune des personnes qui, dans le tableau ci-dessus, sont décrites comme occupant un poste au sein de la Fiducie de contrôle Rogers occupent ce poste depuis décembre 2008.

Alan D. Horn réside à Toronto, en Ontario (Canada) et est administrateur de RCI et président du conseil depuis mars 2006. Il a été président et chef de la direction intérimaire d'octobre 2008 à mars 2009. Il est président et chef de la direction de Rogers Telecommunications Limited, une société de portefeuille de la famille Rogers, depuis mars 2006. M. Horn a été président et chef de l'exploitation de Rogers Telecommunications Limited de 1990 à 1996. Il a été vice-président, Finances et chef des finances de la Société de septembre 1996 à mars 2006. Il est également administrateur de Fairfax Financial Holdings Limited, de CCL Industries Inc. et de March Networks Corporation. M. Horn est comptable agréé et il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en mathématiques avec mention honorable de l'université d'Aberdeen en Écosse.

Philip B. Lind, C.M réside à Toronto, en Ontario (Canada) et est administrateur de RCI depuis février 1979. Il est vice-président directeur, Réglementation, et vice-président du conseil de RCI. M. Lind s'est joint à RCI en 1969 en qualité de programmeur en chef et a occupé le poste de secrétaire du conseil et de premier vice-président,

Programmation et planification. M. Lind est également administrateur de Brookfield Asset Management Inc., du Conseil pour le monde des affaires et des arts, de Power Plant (Contemporary Art Gallery at Harbourfront) et du Musée des beaux-arts de l'Ontario. Il est un ancien membre du conseil d'administration de la National Cable Television Association des États-Unis et l'ancien président du conseil de l'Association canadienne de télévision par câble. Il est aussi président du conseil d'administration de la CCPTA (Channel 17, WNED). M. Lind est titulaire d'un baccalauréat en sciences politiques et en sociologie de l'université de Colombie-Britannique et d'une maîtrise en sciences politiques de l'université de Rochester. En 2002, il a obtenu un doctorat honoris causa en droit de l'université de Colombie-Britannique. En 2002, il a été consacré officier de l'Ordre du Canada.

Nadir H. Mohamed réside à Toronto, en Ontario (Canada) et a été nommé au poste de président et chef de la direction en mars 2009. Il a été administrateur de RCI, en plus d'occuper le poste de président et chef de l'exploitation du Groupe communications de mai 2005 à mars 2009. M. Mohamed s'est joint à Rogers Sans-fil en août 2000 à titre de président et chef de l'exploitation et a occupé le poste de président et chef de la direction de juillet 2001 à mai 2005. M. Mohamed est membre du conseil d'administration de Groupe Financier Banque TD et du conseil des gouverneurs de l'université Ryerson. M. Mohamed est titulaire d'un diplôme de premier cycle de l'université de Colombie-Britannique, il est comptable agréé et il est Fellow de l'Institute of Chartered Accountants of British-Columbia.

William W. Linton réside à Toronto, en Ontario (Canada) et il est vice-président directeur, Finances, et chef des finances depuis septembre 2009. Il était premier vice-président, Finances et chef des finances depuis février 2007 et, auparavant, a été vice-président, Finances et chef des finances de RCI de mars 2006 à février 2007. M. Linton a occupé le poste de vice-président directeur de RCI de juillet 2005, lorsque Rogers a fait l'acquisition de Call-Net Enterprises Inc., jusqu'en mars 2006. Avant de se joindre à Rogers, M. Linton a occupé le poste de président et chef de la direction de Call-Net Enterprises Inc. de 2000 à juillet 2005. M. Linton a également occupé les postes de président et chef de la direction de Prior Data Sciences Inc. de 1999 à 2000 et de vice-président directeur et chef des finances de SHL Systemhouse Inc. de 1994 à 1999. M. Linton est comptable agréé. Il est administrateur de Softchoice Corporation depuis 2007 et membre du comité des candidatures et de gouvernance.

Robert W. Bruce réside à Toronto, en Ontario (Canada) et a été nommé au poste de président, Communications, en septembre 2009. Il a occupé le poste de président de Rogers Sans-fil Inc. de mai 2005 à septembre 2009. M. Bruce s'est joint à Rogers Sans-fil en septembre 2001 à titre de vice-président directeur et chef du marketing et président, Services sans fil de transmission des données. Avant de se joindre à Rogers Sans-fil, M. Bruce était premier vice-président du marketing au sein de BCE Mobile Communications. Auparavant, il a exercé des fonctions de dirigeants en matière d'exploitation et de marketing auprès de Pepsi-Cola Canada, d'Oshawa Foods Limited et de Warner Lambert.

Edward S. Rogers réside à Toronto, en Ontario (Canada) et est administrateur de RCI depuis mai 1997. Il a été nommé au poste de vice-président du conseil et vice-président directeur, Nouvelles entreprises et expansion de l'entreprise, en septembre 2009. M. Rogers a été président de Rogers Cable Communications Inc. de décembre 2003 à septembre 2009. Auparavant, il a travaillé pour Comcast Corporation à Philadelphie de 1993 à 1996 et a occupé le poste de vice-président et directeur général, Radiomessagerie, données et technologies émergentes au sein de Rogers Sans-fil Inc. de 1996 à 1998, vice-président et directeur général ATG, de Rogers Cable Inc. de 1998 à 2000 et premier vice-président à la planification et à la stratégie au sein de Rogers Communications Inc. de 2000 à 2002. M. Rogers est le président cofondateur honoraire de OneXOne Foundation et est membre du conseil d'administration de la Toronto SickKids Foundation. M. Rogers est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'université Western Ontario.

Anthony P. Viner réside à Toronto, en Ontario (Canada) et occupe le poste de président, Rogers Media, depuis 1995. De 1992 à 1995, M. Viner a occupé le poste de premier vice-président, Radiodiffusion, de RCI. M. Viner occupe également le poste de président de Rogers Media Inc. M. Viner a joint Rogers Broadcasting Limited en qualité de premier vice-président et directeur général de CFTR/CHFI en février 1982 et, en septembre 1989, il a été nommé président de Rogers Broadcasting Limited. Depuis février 2002, M. Viner est chef de la direction de Rogers Broadcasting Limited.

Robert F. Berner réside à Unionville, en Ontario (Canada) et est notre vice-président directeur, Réseau, et chef de la technologie depuis avril 2006. Il a été nommé premier vice-président et chef de la technologie de Sans-fil en 1998; auparavant, il a occupé le poste de vice-président et chef de la technologie de 1996 à 1998. M. Berner travaille avec nous depuis 1985.

Jerry Brace réside à Toronto, en Ontario (Canada) et il a été nommé au poste de vice-président directeur, Technologie de l'information, et directeur des technologies de l'information en septembre 2009. Auparavant, il a occupé le poste de premier vice-président, Technologie de l'information, de février 2008 à septembre 2009. Avant de se joindre à Rogers, il a occupé, à compter de septembre 1999, le poste de vice-président, Services de facturation, au sein de Nextel Communications Incorporated et, par la suite, au sein de Sprint Nextel Corporation.

David P. Miller réside à Toronto, en Ontario (Canada) et a été nommé notre premier vice-président, chef du contentieux et secrétaire en février 2007. Auparavant, il occupait le poste de vice-président, chef du contentieux de RCI depuis 1987 et de secrétaire de RCI depuis 2002.

Kevin P. Pennington réside à Toronto, en Ontario (Canada) et est notre premier vice-président, Ressources humaines, et chef des ressources humaines depuis novembre 2005. Avant de se joindre à RCI, M. Pennington a occupé le poste de premier vice-président, Ressources humaines de Agere Systems, société détachée de Lucent Technologies. M. Pennington est titulaire d'une maîtrise ès sciences en ressources humaines, de même que d'un baccalauréat ès sciences en gestion comportementale de l'université Shippensburg, en Pennsylvalie.

Melinda M. Rogers réside à Toronto, en Ontario (Canada) et est administratrice de RCI depuis mai 2002. Elle occupe le poste de première vice-présidente, Stratégie et développement de RCI depuis octobre 2006. M^{me} Rogers occupe également le poste de présidente du conseil de la Jays Care Foundation et celui d'administratrice du conseil exécutif de l'université de Toronto et de iBahn Corporation. M^{me} Rogers a également été vice-présidente, Capital de risque de 2000 à 2004 et vice-présidente, Planification stratégique et capital de risque de 2004 à 2006. Avant de joindre RCI, M^{me} Rogers était directrice de produits pour Excite@Home, à Redwood City en Californie. M^{me} Rogers est titulaire d'un baccalauréat de l'université Western Ontario et d'une maîtrise en administration des affaires de la Joseph L. Rotman School of Business de l'université de Toronto.

Ronald D. Besse réside à Toronto, en Ontario (Canada) et est administrateur de RCI depuis juin 1984. M. Besse était auparavant président du conseil, président et chef de la direction de Gage Learning Corporation (un éditeur pédagogique). M. Besse est également administrateur de C.I. Financial Corporation. M. Besse est un diplômé de l'université Ryerson en administration des affaires, de la promotion 1960, et a obtenu la récompense Alumni Award of Distinction, Business Administration, en 1998 et un doctorat honorifique en commerce en 2004. M. Besse est membre de la World Presidents' Organization et ancien président de la Canadian Book Publishers' Council.

C. William D. Birchall réside à Toronto, en Ontario (Canada) et est administrateur de RCI depuis juin 2005. M. Birchall occupe les postes d'administrateur et de vice-président du conseil de la Société aurifère Barrick, ainsi que de président du conseil de Barrick International Banking Corporation, filiale de la Société aurifère Barrick. M. Birchall a occupé le poste de vice-président de TrizechHahn Corporation de 1996 à 2001. M. Birchall est un Fellow de The Institute of Chartered Accountants in England and Wales.

John H. Clappison réside à Toronto en Ontario (Canada) et est administrateur de RCI depuis juin 2006. Il avait été avec PricewaterhouseCoopers depuis 1968. De 1990 à décembre 2005, M. Clappison était associé directeur pour la région du Grand Toronto de PricewaterhouseCoopers. Il est administrateur de Financière Sun Life inc., de Corporation Cameco et de Canadian Real Estate Investment Trust. M. Clappison est comptable agréé et Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario.

Peter C. Godsoe, O.C. réside à Toronto, en Ontario (Canada) et est administrateur de la RCI depuis octobre 2003 et administrateur principal depuis mars 2006. Avant décembre 2003, M. Godsoe a été président du conseil et chef de la direction de la Banque de Nouvelle-Écosse, une société de services financiers et, avant mars 2004, il a été président du conseil de la Banque de Nouvelle-Écosse. M. Godsoe est administrateur de Barrick Gold Corporation, de Ingersoll-Rand Company, de Lonmin PLC et d'Onex Corporation. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (mathématiques et

physique) de l'université de Toronto et d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Business School. Il est comptable agréé et Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario.

Thomas I. Hull réside à Toronto en Ontario (Canada) et est administrateur de RCI depuis février 1979. M. Hull est président du conseil et chef de la direction de The Hull Group of Companies, une compagnie de courtage d'assurance, depuis 1954. M. Hull est diplômé de Insurance Co. of North America College of Insurance and Risk Management. M. Hull est membre à vie de l'Association canadienne des conseillers en assurances et en finances et ancien président de la Life Underwriters' Association of Toronto.

Isabelle Marcoux réside à Montréal, au Québec (Canada) et est administratrice de RCI depuis avril 2008. Elle est vice-présidente du conseil de Transcontinental Inc. depuis 2007 et vice-présidente, Développement d'entreprise, depuis 2004. Entre 1997 et 2004, M^me^ Marcoux a occupé les postes de directrice, Fusions et acquisitions, de conseillère juridique et de secrétaire adjointe de Transcontinental Inc. Avant de se joindre à Transcontinental Inc., M^me^ Marcoux était avocate chez McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l. M^me^ Marcoux est membre du conseil d'administration de George Weston Limitée, de la Fondation du maire de Montréal et du Musée des beaux-arts de Montréal. Elle siège également au conseil d'administration d'une majorité des sociétés détenues par Transcontinental Inc. en parternariat avec d'autres sociétés, y compris Publications Métropolitaines Inc. (l'éditeur du quotidien Métro).

L'hon. David R. Peterson, c.r. réside à Toronto, en Ontario (Canada) et est administrateur de RCI depuis avril 1991. M. Peterson est associé principal et président du conseil du cabinet d'avocats Cassels Brock & Blackwell s.r.l. M. Peterson est également administrateur de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc., de Shoppers Drug Mart et de Franco-Nevada Corporation. Il est chancelier de l'université de Toronto, président du conseil du comité de candidature de Toronto pour les Jeux panaméricains de 2015, un administrateur de l'hôpital St. Michael's, de Shaw Festival et de Toronto Community Foundation. M. Peterson est titulaire d'un baccalauréat ès arts et d'un baccalauréat en droit de l'université de Toronto et a été admis au Barreau de l'Ontario en 1969. Il a été nommé conseiller de la Reine en 1980 et a été convoqué par Sa Majesté au Conseil privé en 1992.

Loretta A. Rogers réside à Toronto, en Ontario (Canada) et est administratrice de RCI depuis 1979. M^me^ Rogers est présidente de la Canadian Lyford Cay Foundation et elle est membre de l'American Lyford Cay Foundation. Elle est également membre de la University Health Network Foundation. Mme Rogers est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'université de Miami et d'un doctorat honorifique en droit de l'université Western Ontario.

Martha L. Rogers réside à Toronto, en Ontario (Canada) et est administratrice de RCI depuis décembre 2008. Elle exerce la naturopathie et est titulaire d'un diplôme en naturopathie du Canadian College of Naturopathic Medicine et d'un baccalauréat de l'université de Western Ontario. M^me^ Rogers siège au conseil d'administration de plusieurs organismes de charité, y compris à titre de vice-présidente du conseil d'administration de la Fondation Rogers. Auparavant, elle a occupé le poste d'administratrice de Rogers Communications Sans fil Inc. et de Rogers Media Inc.

William T. Schleyer, citoyen américain, réside à Rye Beach au New Hampshire (États-Unis d'Amérique) et est administrateur de RCI depuis août 1998. Auparavant M. Schleyer a occupé le poste de président et chef de la direction d'AT&T Broadband, un fournisseur de services Internet et de télédistribution, de 2001 à 2003. M. Schleyer a été président du conseil et chef de la direction d'Adelphia Communications Corp., un fournisseur d'accès Internet et de télédistribution, de janvier 2003 à février 2008. M. Schleyer est administrateur de CRA International Inc. Il est titulaire d'un baccalauréat en génie mécanique de l'université Drexel et d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Business School.

John A. Tory, c.r. réside à Toronto, en Ontario (Canada) et est administrateur de RCI depuis 1979. M. Tory est également administrateur de Thomson Reuters Corporation et de The Woodbridge Company Limited, et il est membre du conseil de direction de la Fondation Sunnybrook. M. Tory est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'université de Toronto. M. Tory a été admis au Barreau de l'Ontario en 1954 et nommé conseiller de la Reine en 1965.

J. Christopher C. Wansbrough réside à Toronto, en Ontario (Canada) et est administrateur de RCI depuis décembre 1982. Depuis décembre 1997, M. Wansbrough est président du conseil non membre de la direction et

administrateur de certaines sociétés fermées qui contrôlent RCI. M. Wansbrough a également occupé le poste de président de la Compagnie Trust National de 1977 à 1986, celui de vice-président du conseil de 1986 à 1991 et de président du conseil d'administration de OMERS Realty Corporation de 1989 à 1997. M. Wansbrough est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'université de Toronto et est un analyste financier agréé.

Colin D. Watson réside à Toronto, en Ontario (Canada) et est administrateur de RCI depuis mai 2004. M. Watson a occupé le poste de président et chef de la direction de Vector Aerospace Corporation, une société de services aéronautiques, de novembre 2003 à janvier 2005. M. Watson a occupé plusieurs postes de direction, notamment le poste de vice-président du conseil, le poste de président et chef de la direction, ainsi que le poste de vice-président du conseil et chef de la direction de Spar Aérospaciale Limitée, une société de services en aéronautique, de 1996 à janvier 2002. Avant 1996, M. Watson a été président et chef de la direction de Rogers Cable Inc. Il agit également à titre d'administrateur de Vector Aerospace Corporation, B Split II Corporation, SL Split Corp., NorthStar Aerospace Inc., Louisiana-Pacific Corporation et DALSA Corporation. M. Watson est titulaire d'un baccalauréat ès sciences appliquées (génie mécanique) de l'université de la Colombie-Britannique et d'une maîtrise en administration des affaires de la Ivey Business School de l'université Western Ontario.

Au 31 décembre 2009, les administrateurs et dirigeants de RCI, en tant que groupe, étaient propriétaires, directement ou indirectement, d'un total de 1 279 520 actions comportant droit de vote de catégorie A de RCI, soit environ 1,1 % des actions comportant droit de vote de catégorie A de RCI émises et en circulation. Certains administrateurs occupent un poste au sein de la Fiducie de contrôle Rogers, qui détient le contrôle des votes du groupe de sociétés de Rogers pour le bénéfice des prochaines générations de la famille Rogers. Voir la rubrique 4.1 ci-dessus, à la section « Faits saillants de 2008 ».

Composition du conseil

À l'heure actuelle, le conseil est formé de 18 membres.

Administrateurs indépendants

Il revient au conseil de déterminer si un administrateur est « indépendant » au sens donné à ce terme dans le Règlement 58-101.

Certains administrateurs peuvent être des directeurs non associés ou des associés d'entités qui fournissent des services juridiques, financiers ou autres à la Société ou ils peuvent occuper d'autres postes au sein de telles entités. Le conseil a adopté les « normes discrétionnaires en matière de liens significatifs des administrateurs » pour l'aider à déterminer si les liens, directs ou indirects, d'affaires, commerciaux ou professionnels ou les liens, directs ou indirects, à titre de conseiller ou de membre d'organisme bancaire ou de bienfaisance qu'un administrateur a avec la Société ou ses filiales constituent une relation importante dont le conseil pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance du jugement de l'administrateur. Ces normes peuvent être consultées dans la section « Gouvernance d'entreprise » sur le site Web de la Société à l'adresse *www.rogers.com*.

Selon l'information fournie par chacun des administrateurs et les recommandations du comité de gouvernance d'entreprise, le conseil a établi que les administrateurs suivants sont indépendants conformément aux exigences du Règlement 58-101 et des normes mentionnées ci-dessus. Pour en arriver à cette détermination, le conseil a tenu compte de toutes les relations que chaque administrateur a avec la Société (prenant en considération les normes discrétionnaires dont il est question ci-dessus et d'autres facteurs jugés pertinents par le conseil) et a conclu qu'aucune des relations examinées ne nuirait à l'indépendance du jugement de l'administrateur.

Ronald D. Besse
C. William D. Birchall
John H. Clappison
Peter C. Godsoe, O.C.
Thomas I. Hull
Isabelle Marcoux
L'hon. David R. Peterson, C.R.,c.r.
William T. Schleyer

John A. Tory, c.r.
J. Christopher C. Wansbrough
Colin D. Watson

Par conséquent, le conseil comprend une majorité d'administrateurs indépendants.

Administrateur principal

Selon les règles du conseil, celui-ci a nommé Peter C. Godsoe, O.C. à titre d'administrateur principal. L'administrateur principal facilite le fonctionnement du conseil indépendamment de la direction de la Société et assure un leadership indépendant au conseil. Les actionnaires qui souhaitent communiquer avec l'administrateur principal peuvent lui écrire au siège social de la Société, à l'adresse suivante : Administrateur principal, a/s secrétaire général, 333 Bloor Street East, 10th Floor, Toronto (Ontario) M4W 1G9, Canada.

Comités du conseil

Le conseil compte sept comités permanents. Le conseil peut créer des comités spéciaux pour traiter de questions précises. Un comité spécial pourrait, par exemple, étudier des opérations importantes proposées entre nous et l'actionnaire significatif ou entre nous et nos filiales. En pareils cas, le comité serait composé uniquement d'administrateurs indépendants qui n'ont d'autre lien avec nous ou avec l'actionnaire significatif que celui d'administrateur. Les règles des différents comités du conseil peuvent être consultées à la section « Gouvernance d'entreprise » sur le site Web de la Société au *www.rogers.com*.

Dispense accordée aux sociétés contrôlées

Les normes d'inscription à la Bourse de New York exigent d'une société cotée qu'elle ait, entre autres, un comité des candidatures entièrement composé d'administrateurs indépendants. Par ailleurs, les règles permettent à une société contrôlée au sens de « *controlled company* » d'être dispensée de l'application de cette condition. Une « société contrôlée » est une société dont plus de 50 % des droits de vote sont détenus par une personne, un groupe ou une autre société. Le conseil a jugé qu'il était approprié pour des administrateurs affiliés à l'actionnaire majoritaire de siéger aux comités du conseil, à l'exception du comité de vérification, en raison de l'enlignement des intérêts entre notre actionnaire majoritaire et nos actionnaires minoritaires, en l'occurrence la création de valeur et la croissance à long terme. Par conséquent, le conseil a approuvé le fait que la Société se fonde sur la dispense accordée aux sociétés contrôlées.

Émetteur privé étranger

Selon les normes d'inscription à la Bourse de New York, un « émetteur privé étranger », tel que la Société, n'est pas tenu de se conformer à la plupart des normes de la Bourse de New York en matière de gouvernance d'entreprise. Toutefois, les émetteurs privés étrangers sont tenus d'indiquer à quels égards importants leurs pratiques en matière de gouvernance d'entreprise diffèrent de celles que suivent les sociétés américaines aux termes des normes d'inscription à la Bourse de New York.

(1) Nomination des vérificateurs

Les normes d'inscription à la Bourse de New York exigent que le comité de vérification d'une société américaine soit directement responsable de la nomination de tout cabinet de comptables agréés dont les services ont été retenus aux fins de la préparation ou de la publication d'un rapport de vérification ou de la prestation d'autres services de vérification ou d'attestation. Il existe une exception pour les émetteurs privés étrangers qui sont tenus, en vertu d'une loi du pays d'origine, de choisir les vérificateurs selon les normes du pays d'origine. Selon la loi intitulée *Business Corporation Act* de la Colombie-Britannique, nos vérificateurs seront nommés par les actionnaires à l'assemblée générale annuelle de la Société. Notre comité de vérification est chargé d'évaluer les vérificateurs et de faire part au conseil de ses recommandations concernant la nomination des vérificateurs.

(2) Approbation par les actionnaires des plans de rémunération à base de titres de participation

Les normes d'inscription à la Bourse de New York exigent également que les actionnaires approuvent tous les plans de rémunération à base de titres de participation et toutes les modifications importantes apportées à ces plans. La définition de « plan de rémunération à base de titres de participation » comprend les plans qui prévoient la remise de titres récemment émis ou des titres autodétenus. Les règles de la TSX prévoient que seule la création de plans de rémunération à base de titres de participation qui prévoient de nouvelles émissions de titres, ou toute modification importante apportée à ces plans, est soumise à l'approbation des actionnaires dans certaines circonstances. Nous suivons les règles de la TSX en ce qui concerne la nécessité d'obtenir l'approbation des actionnaires relativement aux plans de rémunération à base de titres de participation et à toute modification importante apportée à ces plans.

Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise

Le conseil endosse le principe voulant que nos pratiques en matière de gouvernance sont indispensables au bon fonctionnement de la Société. Le conseil est d'avis que ces pratiques accroissent l'intérêt de ses porteurs de titres, de ses employés et de ses clients et des autres personnes traitant avec nous. L'énoncé de nos pratiques en matière de gouvernance d'entreprise peut être consulté dans la section « Gouvernance d'entreprise » sur le site Web de la Société, au *www.rogers.com*.

Éthique commerciale

Le conseil a adopté le Code de déontologie des membres de la direction et les Directives liées au code de déontologie à l'intention des dirigeants et des employés (les « codes »). Les codes exigent notamment des administrateurs, des dirigeants et des employés de la Société qu'ils dévoilent toute opération ou relation significative dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle donne lieu à un conflit d'intérêts.

Afin de s'assurer que les administrateurs exercent leur jugement de façon indépendante lorsqu'ils envisagent des opérations, des contrats ou des décisions dans lesquels un administrateur a un intérêt important, les administrateurs se conforment à une pratique selon laquelle un tel administrateur doit s'absenter durant les discussions du conseil portant sur de telles opérations, de tels contrats ou de telles décisions, et s'abstenir de voter à leur égard.

Les problèmes relevant des codes, y compris les conflits d'intérêts, doivent être signalés au comité de vérification lorsqu'ils relèvent des Directives liées au code de déontologie, et au comité de gouvernance lorsqu'ils relèvent du Code de déontologie des membres de la direction, et c'est à ces comités qu'il incombe de veiller au respect du code applicable et d'appliquer et d'interpréter le code applicable dans des situations particulières. Ces comités sont tenus d'informer le conseil de toute violation d'un code. Seul le conseil ou le comité compétent peut renoncer à l'observation d'une disposition d'un code. Si un comité compétent renonce à l'observation d'une disposition d'un code, il doit en aviser le conseil.

Les codes peuvent être consultés à la section « Gouvernance d'entreprise » du site Web de la Société, à l'adresse *www.rogers.com*.

RUBRIQUE 11 — PROMOTEURS

S.O.

RUBRIQUE 12 — POURSUITES ET APPLICATIONS DE LA LOI

Rubrique 12.1 — Poursuites

La rubrique qui suit est intégrée par renvoi, soit « Risques et incertitudes propres à RCI et à nos filiales », comprise dans les pages 40 à 44 de notre rapport de gestion et d'analyse pour l'exercice terminé au 31 décembre 2009.

Rubrique 12.2 — Applications de la loi

S.O.

RUBRIQUE 13 — MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

S.O.

RUBRIQUE 14 — AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES

Au Canada, l'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres est Services aux investisseurs Computershare Inc., 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1. Les registres sont situés à Toronto, Montréal, Halifax, Calgary et Vancouver. Aux États-Unis, l'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres est Computershare Trust Company, N.A., 350 Indiana Street, Suite 800, Golden, Colorado, 80401. Les registres sont situés à New York et à Denver.

RUBRIQUE 15 — CONTRATS IMPORTANTS

S.O.

RUBRIQUE 16 — INTÉRÊTS DES EXPERTS

Rubrique 16.1 — Nom des experts

Notre vérificateur est KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables agréés, Yonge Corporate Centre, 4100 Yonge Street, North York (Ontario) M2P 2H3.

Rubrique 16.2 — Intérêts des experts

Les vérificateurs de la Société sont KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., lesquels ont confirmé être indépendants à l'égard de la Société au sens des Règles de conduite professionnelle de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario et de la loi américaine intitulée *Securities Act of 1933* et ses règles et règlements d'application.

RUBRIQUE 17 — LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

Rubrique 17.1 — Mandat du comité de vérification

But du comité de vérification

Le comité de vérification aide le conseil d'administration de la Société à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance dans les principaux domaines suivants : (i) les conventions et pratiques comptables, (ii) le processus de présentation de l'information financière, (iii) les états financiers fournis au public par la Société, (iv) les systèmes de comptabilité interne et les contrôles financiers, (v) les contrôles de communication de l'information, (vi) les compétences, l'indépendance, la nomination et l'encadrement du travail des vérificateurs externes, (vii) les compétences et la performance des vérificateurs internes, et (viii) le respect des exigences juridiques et réglementaires applicables.

Outre les responsabilités expressément prévues par le présent mandat, le conseil peut s'adresser au comité de vérification pour toutes les questions qu'il juge nécessaires concernant la situation financière de la Société et des membres de son groupe.

Composition du comité de vérification

Le comité se compose d'au moins trois membres du conseil, chacun d'eux étant indépendant de la direction conformément aux lois applicables en valeurs mobilières et selon les normes en matière de liens significatifs des administrateurs de la Société.

Le chef de la direction peut assister à chaque réunion du comité sur invitation du président du comité.

Les membres du comité sont sélectionnés en fonction des critères suivants conformément aux lois et aux règlements applicables :

a) **Indépendance.** Chaque membre doit être indépendant conformément aux lois applicables en valeurs mobilières et selon les normes en matière de liens significatifs des administrateurs de la Société et, à cette fin, aucun membre ne doit avoir de relation importante, directe ou indirecte, avec la Société dont le conseil pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance du jugement du membre en question.

b) **Compétences financières.** Chaque membre doit posséder des compétences financières ou doit acquérir des compétences financières dans un délai raisonnable après sa nomination au comité de vérification. À ces fins, une personne physique possède des compétences financières si elle a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de l'émetteur.

c) **Engagement.** Si un membre du comité de vérification siège également au comité de vérification de plus de deux autres sociétés ouvertes en plus d'être membre du comité de vérification et de tout comité de vérification d'un membre du même groupe que la Société, le conseil ou le comité des candidatures doit établir que l'exercice de ces fonctions simultanées ne nuit pas à la capacité du membre en question de s'acquitter efficacement de ses responsabilités de membre du comité de vérification de la Société.

Président du comité et secrétaire

Le président du comité est choisi par le conseil et s'acquitte de ses fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société ou jusqu'à sa démission anticipée ou sa destitution au moyen d'une résolution du conseil. Le secrétaire de la Société est le secrétaire du comité de vérification, pourvu que, en l'absence du secrétaire, le président de la réunion puisse nommer un secrétaire de la réunion avec le consentement des membres du comité de vérification qui sont présents.

Réunions

Le moment et le lieu des réunions du comité de vérification, ainsi le mode de convocation et les procédures de ces réunions, sont établis à l'occasion par le comité de vérification, le cas échéant en consultation avec la direction, pourvu qu'il y ait un minimum de quatre réunions par année. Sous réserve des dispositions relatives aux avis dans les statuts de la Société, un avis de convocation écrit doit être transmis au moins 48 heures avant les réunions, sauf si tous les membres du comité y renoncent. L'avis de convocation à chaque réunion doit être donné aux vérificateurs externes et internes de la Société.

L'ordre du jour de chaque réunion du comité de vérification est établi par le président du comité en consultation avec la direction et le secrétaire, et est diffusé aux membres du comité avant la tenue des réunions. La majorité des membres constitue quorum aux réunions du comité.

Un membre du comité peut être désigné agent de liaison afin de faire rapport au conseil sur les délibérations du comité.

Rémunération

Les membres du comité sont habilités à recevoir la rémunération en leur qualité de membres du comité de vérification que le conseil peut fixer.

Ressources et pouvoir

Le comité de vérification dispose des ressources et du pouvoir d'acquitter ses responsabilités, y compris le pouvoir de retenir les services, aux frais de la Société, de consultants externes, de conseillers juridiques indépendants et d'autres conseillers et experts qu'il juge nécessaires à l'exécution de ses fonctions, sans devoir obtenir l'approbation du conseil ou de la direction de la Société.

Le comité de vérification a le pouvoir de mener toute enquête nécessaire et utile à l'acquittement de ses responsabilités et jouit d'un accès direct aux vérificateurs externes, aux vérificateurs internes et au chef du contentieux de la Société ainsi qu'aux autres dirigeants et employés de la Société, et il a le pouvoir de communiquer directement avec ceux-ci.

Les membres du comité de vérification ont, dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions, le droit d'inspecter tous les livres et registres de la Société et de ses filiales, ainsi que de discuter de ces comptes et registres et de toutes questions liées à la situation financière, à la gestion des risques et aux contrôles internes de la Société avec les dirigeants et les vérificateurs externes et internes de la Société et de ses filiales. Tout membre du comité de vérification peut exiger que les vérificateurs externes ou internes participent à l'une ou l'autre ou à chacune des réunions du comité de vérification.

Responsabilités

La direction de la Société a la responsabilité d'établir les états financiers de la Société et les vérificateurs externes ont la responsabilité de les vérifier. Le comité de vérification a la responsabilité de surveiller l'exécution de ces tâches par la direction et les vérificateurs externes de la Société, ainsi que de surveiller les activités des vérificateurs internes. Les vérificateurs externes de la Société rendent compte au comité de vérification.

Il est reconnu que les membres du comité de vérification ne sont pas des employés à temps plein de la Société et ils ne se présentent pas comme étant des comptables ou des vérificateurs de profession ni des experts en matière de comptabilité ou de vérification ou d'établissement d'états financiers. Le comité de vérification ou ses membres n'ont pas la responsabilité ou l'obligation d'effectuer du « travail sur place » ou d'autres types d'examen ou de procédure. Chaque membre du comité de vérification est habilité à se fonder sur (i) l'intégrité des personnes et des organisations au sein et à l'extérieur de la Société dont il reçoit des renseignements, et (ii) l'exactitude des informations financières et autres renseignements fournis au comité de vérification par ces personnes ou organisations en l'absence de connaissance expresse en sens contraire.

La liste ci-dessous énonce certaines des responsabilités particulières du comité de vérification. L'énumération de ces responsabilités n'a aucunement pour effet de restreindre le pourvoir du comité de vérification d'examiner et de faire des recommandations à l'égard de toute question relevant de son mandat.

1. Processus de présentation de l'information financière et états financiers

a) En consultation avec les vérificateurs externes et les vérificateurs internes, examiner l'intégrité du processus de présentation de l'information financière de la Société, tant internes qu'externes, ainsi que les questions importantes concernant le caractère adéquat des contrôles internes et les mesures de vérification spéciales prises en cas de lacunes importantes en matière de contrôles qui sont identifiées par les vérificateurs externes ou internes, ou dont le comité de vérification a connaissance;

b) examiner toutes les opérations importantes et tous les contrats importants conclus par la Société (et toute filiale de cette dernière) avec un initié ou un apparenté de la Société, à l'exception des ententes de rémunération des dirigeants ou des employés approuvées ou recommandées par le comité de rémunération

ou des ententes de rémunération des administrateurs approuvées ou recommandées par le comité de gouvernance d'entreprise;

c) faire l'examen et discuter avec la direction et les vérificateurs externes des états financiers annuels consolidés et vérifiés de la Société ainsi que des états financiers intermédiaires consolidés et non vérifiés de cette dernière, et discuter avec les vérificateurs externes des questions devant être communiquées suivant les normes de vérification généralement reconnues au Canada et/ou aux États-Unis, le cas échéant, telles que modifiées ou complétées, et à ces fins, recevoir et examiner un rapport annuel produit par les vérificateurs externes sur les questions suivantes : (i) toutes les principales conventions et pratiques comptables cruciales utilisées par la Société; (ii) tous les autres traitements importants de l'information financière qu'il est possible d'effectuer selon les principes comptables généralement reconnus et qui ont fait l'objet de discussions avec la direction de la Société, y compris les répercussions de ces divers autres modes de traitement et de communication de l'information, ainsi que le traitement préconisé par les vérificateurs externes; et (iii) les autres communications écrites importantes entre les vérificateurs externes et la direction, y compris une discussion avec les vérificateurs externes sur ce rapport;

d) à la conclusion de la vérification annuelle, examiner séparément avec la direction, les vérificateurs externes et les vérificateurs internes toutes les questions importantes, préoccupations ou difficultés soulevées dans le cadre de la vérification;

e) régler tout désaccord entre la direction et les vérificateurs externes concernant la présentation de l'information financière;

f) examiner les états financiers intermédiaires trimestriels et annuels et les communiqués de presse intermédiaires et annuels avant la publication de l'information sur les résultats;

g) vérifier et s'assurer que des procédures adéquates sont en place pour examiner et présenter l'information occasionnelle relative à toute communication au public par la Société de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers de la Société, à l'exception de l'information visée à l'alinéa f), et évaluer périodiquement le caractère adéquat de ces procédures;

h) se réunir séparément, de façon périodique, avec la direction, les vérificateurs internes et les vérificateurs externes.

2. Vérificateurs externes

a) Exiger que les vérificateurs externes fassent directement rapport au comité de vérification;

b) être directement responsable de la sélection, de la nomination, du renouvellement du mandat, de la destitution et de la supervision des travaux des vérificateurs externes de la Société chargés de préparer ou de produire un rapport de vérification ou de fournir d'autres services de vérification, d'examen ou d'attestation pour le compte de la Société et, à cet égard, recommander au conseil les vérificateurs externes dont il soumet la nomination à l'approbation des actionnaires;

c) recommander au conseil la rémunération des vérificateurs externes;

d) approuver au préalable toutes les missions de vérification et la prestation par les vérificateurs externes de tous les services non liés à la vérification, y compris les honoraires pour les services des vérificateurs et les modalités de toutes les missions de vérification et non liées à la vérification, et le comité de vérification, à cet égard, peut établir les types de services non liés à la vérification dont l'exécution est interdite aux vérificateurs externes et doit établir les types de services de vérification, de services liés à la vérification et de services non liés à la vérification pour lesquels le comité de vérification utilisera les services des vérificateurs externes. Le comité de vérification peut déléguer à l'un ou l'autre de ses membres le pouvoir d'approuver au préalable la prestation de services non liés à la vérification, pourvu que l'exercice de ce pouvoir délégué d'approbation préalable soit conforme aux types particuliers de services non liés à la

vérification dont le comité de vérification a autorisé la prestation par les vérificateurs externes et que toute approbation préalable ainsi effectuée soit soumise à l'ensemble du comité de vérification lors de sa prochaine réunion suivant une telle approbation;

e) examiner et approuver les politiques de la Société concernant l'embauche des associés, des employés et des anciens associés et employés des vérificateurs externes;

f) examiner et évaluer l'indépendance et la performance des vérificateurs externes et faire rapport au conseil à cet égard, y compris une évaluation de l'associé directeur et la prise en considération d'une rotation de l'associé directeur et du cabinet de vérification;

g) demander et examiner un rapport devant être soumis au moins une fois par année par les vérificateurs externes concernant la relation entre le cabinet de vérificateurs et la Société, les procédures de contrôle interne de la qualité du cabinet de vérificateurs, toutes les questions importantes soulevées dans le cadre du dernier contrôle interne de la qualité, ou contrôle par les pairs, du cabinet de vérificateurs, ou toute demande de renseignements ou enquête par une autorité gouvernementale ou professionnelle, au cours des cinq dernières années, relativement à une ou plusieurs missions indépendantes réalisées par les vérificateurs externes, ainsi que toutes les mesures prises pour régler les questions de ce genre.

3. Systèmes comptables, contrôles internes et contrôles de communication de l'information

a) Superviser la conception et la mise en œuvre des contrôles internes par la direction ainsi que l'établissement de rapports sur ceux-ci par cette dernière. Recevoir et examiner les rapports de la direction, des vérificateurs internes et des vérificateurs externes concernant la fiabilité et l'efficacité du fonctionnement du système comptable et des contrôles internes de la Société;

b) examiner les activités, l'organisation et les compétences des vérificateurs internes et discuter avec les vérificateurs externes des responsabilités, du budget et de la dotation en personnel de la vérification interne;

c) examiner avec la haute direction les contrôles et les procédures qu'a adoptés la Société pour confirmer que l'information importante concernant la Société et ses filiales qui doit être communiquée en vertu de la loi applicable ou des règles boursière, l'a été dans les délais prescrits;

d) examiner avec la haute direction le caractère approprié des contrôles internes qu'a adoptés la Société dans le but de préserver ses actifs d'une perte ou d'une utilisation non autorisée, pour prévenir, dissuader et détecter toute fraude, ainsi que pour vérifier l'exactitude des registres financiers et procéder à l'examen des mesures de vérification spéciales prises à la lumière de failles importantes ou de lacunes significatives; et

e) examiner les communications qui lui ont été faites par le chef de la direction et le chef des finances au cours de leur processus de certification de dépôts en vertu de la législation applicable en valeurs mobilières, portant sur toute lacune significative ou faille importante concernant la conception ou la mise en application des contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière, lesquelles lacunes ou failles pourraient raisonnablement nuire à la capacité de la Société à consigner, à traiter, à synthétiser et à présenter l'information financière devant être communiquée par elle dans les rapports qu'elle dépose ou soumet en vertu de la loi fédérale américaine sur les valeurs mobilières ou de toute législation ou réglementation canadienne ou provinciale dans les délais prescrits, ou portant sur toute fraude, qu'elle soit ou non importante, impliquant la direction ou tout autre employé au rôle significatif à l'étape des contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière.

4. Exigences légales et réglementaires

a) Recevoir et examiner les analyses que la direction présente en temps opportun sur les questions importantes concernant la divulgation et la présentation d'information à l'intention du public;

b) examiner, avant la rédaction définitive, les documents d'information publique périodiques contenant l'information financière, y compris le rapport de gestion et la notice annuelle;

c) produire le rapport du comité de vérification devant être inclus dans les documents périodiques déposés par la Société;

d) examiner avec le chef du contentieux de la Société les questions de conformité juridique, les litiges importants et les autres questions juridiques qui pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers de la Société;

e) aider le conseil à surveiller la conformité aux exigences légales et réglementaires.

5. Responsabilités additionnelles

a) Examiner les politiques en matière d'évaluation et de gestion des risques;

b) établir des procédures et des politiques concernant :

(i) la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de la vérification; et

(ii) l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les salariés de l'émetteur de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou de vérification;

c) préparer et examiner avec le conseil une évaluation annuelle de la performance du comité de vérification;

d) examiner les perspectives de résultats fournies aux analystes et aux agences de notation;

e) faire rapport régulièrement au Conseil, notamment sur les questions concernant la qualité ou l'intégrité des états financiers de la Société, la conformité aux exigences légales ou réglementaires, l'exécution de la fonction de vérification interne, ainsi que la performance et l'indépendance des vérificateurs externes;

f) examiner et réévaluer annuellement le caractère adéquat du mandat du comité de vérification.

Rubrique 17.2 — Composition du comité de vérification

Les membres du comité de vérification sont les personnes suivantes, qui sont chacune d'elles considérées comme étant indépendantes à l'exception de M. Wansbrough :

Ronald D Besse (président)
C. William D. Birchall
John H. Clappison
J. Christopher Wansbrough
Colin D. Watson

Veuillez voir la rubrique 17.5 ci-dessous en ce qui a trait à M. Wansbrough.

Rubrique 17.3 — Formation et expérience pertinentes

Chaque membre du comité de vérification a les compétences financières et la capacité d'exercer ses responsabilités à titre de membre du comité de vérification d'après sa formation et son expérience résumée ci-après :

M. Besse (président)	–	ancien président du conseil, président et chef de la direction, Gage Learning Corporation;
M. William D. Birchall	–	comptable agréé, administrateur et vice-président de la Société aurifère Barrick; président du conseil de Barrick International Banking Corporation
M. Clappison	–	comptable agréé; ancien associé directeur de PricewaterhouseCoopers pour la région du Grand Toronto
M. Wansbrough	–	analyste financier agréé; ancien président de Compagnie Trust National
M. Watson	–	ancien président et chef de la direction de Vector Aerospace Corporation; ancien vice-président du conseil d'administration, président et chef de la direction de Spar Aerospace Limited

Rubrique 17.4 — Utilisation de certaines dispenses

S.O.

Rubrique 17.5 — Utilisation des dispositions prévues au paragraphe 2 de l'article 3.3 ou à l'article 3.6

M. Wansbrough est président du conseil non membre de la direction de certaines sociétés de portefeuille privées de la famille Rogers qui sont contrôlées par notre actionnaire majoritaire, la Fiducie de contrôle Rogers. À ce titre, il est considéré comme étant un « membre du même groupe » que la Société et, par conséquent, il ne répondrait pas aux critères d'indépendance énoncés dans le Règlement 52-110 aux fins de la participation au comité de vérification. Toutefois, M. Wansbrough est admissible à une dispense de l'exigence d'indépendance puisque, en vertu du Règlement 52-110, le conseil a établi que M. Wansbrough n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec la Société, nos filiales, notre actionnaire majoritaire, les sociétés de portefeuille privées de la famille Rogers mentionnées ci-dessus, dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance de son jugement à titre de membre du comité de vérification, et qu'il est par ailleurs indépendant conformément à la dispense. Le conseil est d'avis que, compte tenu de l'expérience de M. Wansbrough, il est dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires que M. Wansbrough fasse partie du comité de vérification.

Rubrique 17.6 — Utilisation de l'article 3.8

S.O.

Rubrique 17.7 — Encadrement du comité de vérification

S.O.

Rubrique 17.8 — Politiques et procédures d'approbation préalable

Notre politique concernant l'approbation préalable de tous les services de vérification, liés à la vérification et non liés à la vérification est fondée sur la conformité à la loi *Sarbanes-Oxley Act of 2002*, ainsi qu'aux règles d'application ultérieures promulguées par la SEC.

1. Chaque année, la direction remet au comité de vérification, pour approbation préalable, une liste des services liés à la vérification et non liés à la vérification dont la prestation devrait avoir lieu au cours de l'année. Le comité de vérification examine les services visés en consultation avec le vérificateur et la direction et il détermine si la prestation de ces services est compatible avec le maintien de l'indépendance du vérificateur.

2. La direction peut engager le vérificateur pour des missions particulières qui sont incluses dans la liste susmentionnée de services préalablement approuvés aux fins de mission de vérification si les honoraires ne dépassent pas (i) 100 000 $ par mission ou (ii) 500 000 $ par trimestre.

3. Le comité de vérification délègue au président du comité de vérification le pouvoir d'approuver les demandes visant des services non inclus dans la liste de services préalablement approuvés ou des services qui n'ont pas été approuvés préalablement par le comité de vérification. Tout service approuvé par le président du comité sera déclaré à l'ensemble du comité de vérification à la prochaine réunion.

4. Tous les services de vérification et non liés à la vérification et les honoraires y afférents rendus ou facturés à la Société et à ses filiales par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. sont passés en revue chaque trimestre par le comité de vérification.

Notre politique concernant l'approbation préalable de tous les services de vérification, liés à la vérification et non liés à la vérification est fondée sur la conformité à la loi *Sarbanes-Oxley Act of 2002*, ainsi qu'aux règles d'application ultérieures promulguées par la SEC. Aucuns honoraires pour services liés à la vérification, aucuns honoraires pour services fiscaux ni aucuns autres honoraires décrits dans le tableau ci-dessous n'ont été approuvés par le comité de vérification en vertu de l'alinéa (c)(7)(i)(C) de la *Rule 2-01* de la *Regulation S-X*.

Rubrique 17.9 — Honoraires pour les services du vérificateur externe

Le tableau suivant présente les honoraires pour services professionnels qui nous ont été rendus par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L aux fins de la vérification de nos états financiers annuels pour les exercices 2009 et 2008, ainsi que les honoraires facturés pour les autres services professionnels rendus par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

	Exercice terminé le 31 décembre	
	2009	**2008**
Honoraires de vérification[1]	7 256 109 $	6 783 318 $
Honoraires pour services liés à la vérification[2]	446 625	373 872
Honoraires pour services fiscaux[3]	1 473 710	3 078 698
Autres honoraires[4]	572 570	1 482 189
Total	9 749 014 $	11 718 077 $

NOTES :

1. Composés d'honoraires liés aux vérifications prévues par la loi, aux travaux de vérification y afférents concernant les déclarations d'enregistrement et aux autres documents déposés auprès de diverses autorités de réglementation, et à l'examen trimestriel des états financiers intermédiaires ainsi qu'aux consultations comptables liées aux états financiers vérifiés.
2. Composés principalement de conseils liés à la conformité aux règles canadiennes et américaines sur les contrôles internes, les vérifications de régimes de retraite et d'autres missions reliées à des procédures déterminées.
3. Composés des honoraires de consultation fiscale et de services de conformité, notamment les taxes indirectes.
4. Composés principalement des honoraires pour des services de conseils en matière d'exploitation et des services de gestion des risques, les consultations concernant l'adoption des IFRS et des frais de traduction en français de certains documents déposés auprès des autorités réglementaires.

RUBRIQUE 18 — RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Rubrique 18.1 — Renseignements complémentaires

On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Société et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre des plans d'avantages sur capitaux propres, dans la circulaire de

sollicitation de procurations par la direction de la Société concernant sa plus récente assemblée annuelle des actionnaires à laquelle il y a eu élection d'administrateurs. Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers comparatifs de la Société pour son dernier exercice, y compris les notes y afférentes, et le rapport de gestion. La note 25 expose avec plus de détails les principales conventions comptables de la Société et les différences entre les conventions comptables du Canada et des États-Unis.

Le secrétaire de la Société peut être joint au siège social de la Société, au 333, Bloor Street East, 10e étage, Toronto (Ontario) Canada, M4W 1G9 (téléphone : 416 935-7777). Il est également possible d'obtenir des renseignements complémentaires concernant RCI en consultant le site de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.